

# Le Zeupire de Gozée (Thuin, province de Hainaut), historiographie et interprétations d'un menhir probable

Christian FRÉBUTTE, Stéphane PIRSON et Michel TOUSSAINT

## RÉSUMÉ

Hormis les campagnes archéologiques menées depuis 1979 au « champ mégalithique de Wéris » et à l'allée couverte de Lamsoul, la perception du patrimoine mégalithique de la Wallonie repose sur des données anciennes. L'examen critique de cette documentation doit être intégré dans une approche méthodologique systématique, préalablement aux indispensables fouilles pluridisciplinaires; ses résultats peuvent en effet conditionner les futures stratégies de fouille et apporter à l'archéologue un bagage utile pour ses observations de terrain.

L'exemple du Zeupire de Gozée, qui est considéré comme un menhir certain depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, illustre cette démarche. Grâce à des publications et à un fonds d'archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, l'article récapitule l'historiographie du monolithe dont les étapes principales sont la découverte de la pierre, une fouille menée sur le site en 1887, l'acquisition de ce dernier par l'État belge en 1888 et un chantier de « restauration » du monument entre 1895 et 1898. Après avoir présenté la nature et l'origine géologique du bloc, les arguments avancés initialement pour soutenir l'identité mégalithique de cette pierre dressée sont présentés, critiqués et confrontés aux critères archéologiques modernes de reconnaissance des menhirs. Il ressort de cette analyse que la première interprétation du Zeupire doit être nuancée vu l'absence de données archéologiques (structures, datation...) mais qu'un déclassement n'est pas envisageable. La proposition la plus raisonnable est de ranger ce « colosse » de quelque 25 tonnes, dont l'élévation évoque une motivation néolithique, parmi les menhirs « probables » de la Wallonie.

## ABSTRACT

*Except for the excavation campaigns conducted since 1979 at the "megalithic field of Wéris" and the Lamsoul gallery grave, the perception of Wallonia's megalithic heritage is based on antique documentation. The critical analysis of that documentation must be integrated into a systematic methodological approach, prior to the essential multidisciplinary excavations. The results can indeed determine future excavation strategies and provide archaeologists with some useful knowledge to help them in their fieldwork.*

*The "Zeupire" of Gozée, considered an unquestionable menhir since the 19th century, is a case in point. Thanks to some publications and archives from the "Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles" (Royal Committee for Monuments, Sites and Excavations) the present article recapitulates the historiography of the monolith, the major stages being its discovery, an excavation conducted in 1887, the acquisition of the monolith by the State of Belgium in 1888 and a pseudo-restoration campaign from 1895 through 1898. After the presentation of the nature and geological origin of the stone, we will set out and assess the arguments initially produced to support the megalithic nature of that standing stone and confront them to the modern archaeological criteria for determining if a monolith is a menhir. It is evident from this analysis that the first interpretation of the Zeupire must be further qualified, because of the lack of archaeological evidence such as structures or datings, but that a reclassification isn't conceivable. The most reasonable suggestion is to classify this colossus of some 25 tons, the erection of which being reminiscent of a neolithic motivation, among the likely menhirs of Wallonia.*

## 1. INTRODUCTION

Les plus anciens éléments d'architecture monumentale conservés en Belgique remontent au Néolithique final. Ils correspondent à des allées couvertes et à des menhirs qui, pour certains, ont marqué nos paysages pendant des millénaires. Leur existence évoque des compétences techniques impressionnantes et résulte des croyances de populations dont le quotidien est encore insuffisamment connu; les connaissances relatives aux sites d'habitat du Bassin mosan sont en effet très lacunaires.

La perception du phénomène mégalithique dans notre pays est loin d'être satisfaisante.

Cette observation s'explique par l'historiographie hoquetante des recherches modernes (Frébutte & Toussaint, 2003a). À cet égard, deux périodes fortes sont à épingleter. La première s'étend de 1867 à 1906; les « *monuments de pierres brutes* » (de Loë, 1888) suscitent alors des débats fructueux entre archéologues et géologues, l'organisation de fouilles et un certain nombre de publications; des sites sont également acquis par l'État belge. La seconde grande période, qui est toujours en cours, a débuté en 1979 avec des campagnes archéologiques consacrées à des éléments du « champ mégalithique de Wéris » (par exemple, Hubert & Huysecom, 1984). Initié par le Service national des Fouilles, ce travail s'est prolongé dans l'activité de la Direction de l'Archéologie.

De 1995 à 2001, ce service du Ministère de la Région wallonne (MRW) a en effet développé un programme de recherches systématiques et pluridisciplinaires relatif à l'allée couverte de Lamsoul (Toussaint & Jadin, 1996) et aux mégalithes de Wéris, en partenariat avec l'Association wallonne d'Études mégalithiques (AWEM). La présentation et l'interprétation des résultats des opérations menées à Wéris seront développées dans les trois volumes d'une monographie dont le premier est sous presse (Toussaint, 2003a).

Complémentaire à cette démarche, des prospections doivent être planifiées à l'échelle régionale pour localiser des mégalithes et des fouilles doivent être programmées sur des sites qui n'ont pas encore suscité d'interventions archéologiques modernes. Pour ces derniers, la recherche et l'examen d'archives précèdent naturellement l'intervention sur le terrain. Les résultats de ces investigations peuvent en effet conditionner les futures stratégies de fouille et apporter à l'archéologue un bagage utile pour ses observations stratigraphiques. Ce « retour aux sources » permet également de clarifier des dossiers devenus incompréhensibles à force d'être manipulés au fil des générations. Des affirmations, des certitudes se voient ainsi confirmées, nuancées ou réduites à néant.

Le cas du Zeupire de Gozée illustre cette approche méthodologique (fig. 1). Depuis sa découverte au XIX<sup>e</sup> siècle, ce monolithe est considéré comme un des menhirs « classiques » du patrimoine national. Quelques lignes lui sont souvent consacrées dans des articles ou des synthèses sur l'archéologie ou la préhistoire de la Belgique (De Laet, 1982 : 335 ; de Loë, 1928 : 239 ; Mariën, 1952a : 166). Elles répètent inlassablement des passages tirés d'écrits du XIX<sup>e</sup> siècle sans en analyser le contenu ou en déterminer le bien-fondé ; pire, elles contiennent des contradictions et des confusions.

Le dépouillement d'un fonds d'archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles (CRMSF) est le point de départ du présent article. Ce dernier comprend quelques généralités (§ 1 à 5), un historique des événements qui ont affecté le site depuis près de deux siècles (§ 6), une présentation de la nature et de l'origine géologique du bloc (§ 7) et une réflexion sur la valeur mégalithique de celui-ci (§ 8) avant de conclure (§ 9).

## 2. LOCALISATION

L'ancienne entité de Gozée, actuellement intégrée à la commune de Thuin (province de



FIG. 1. – Le Zeupire de Gozée, depuis le nord (Direction de l'Archéologie, MRW)

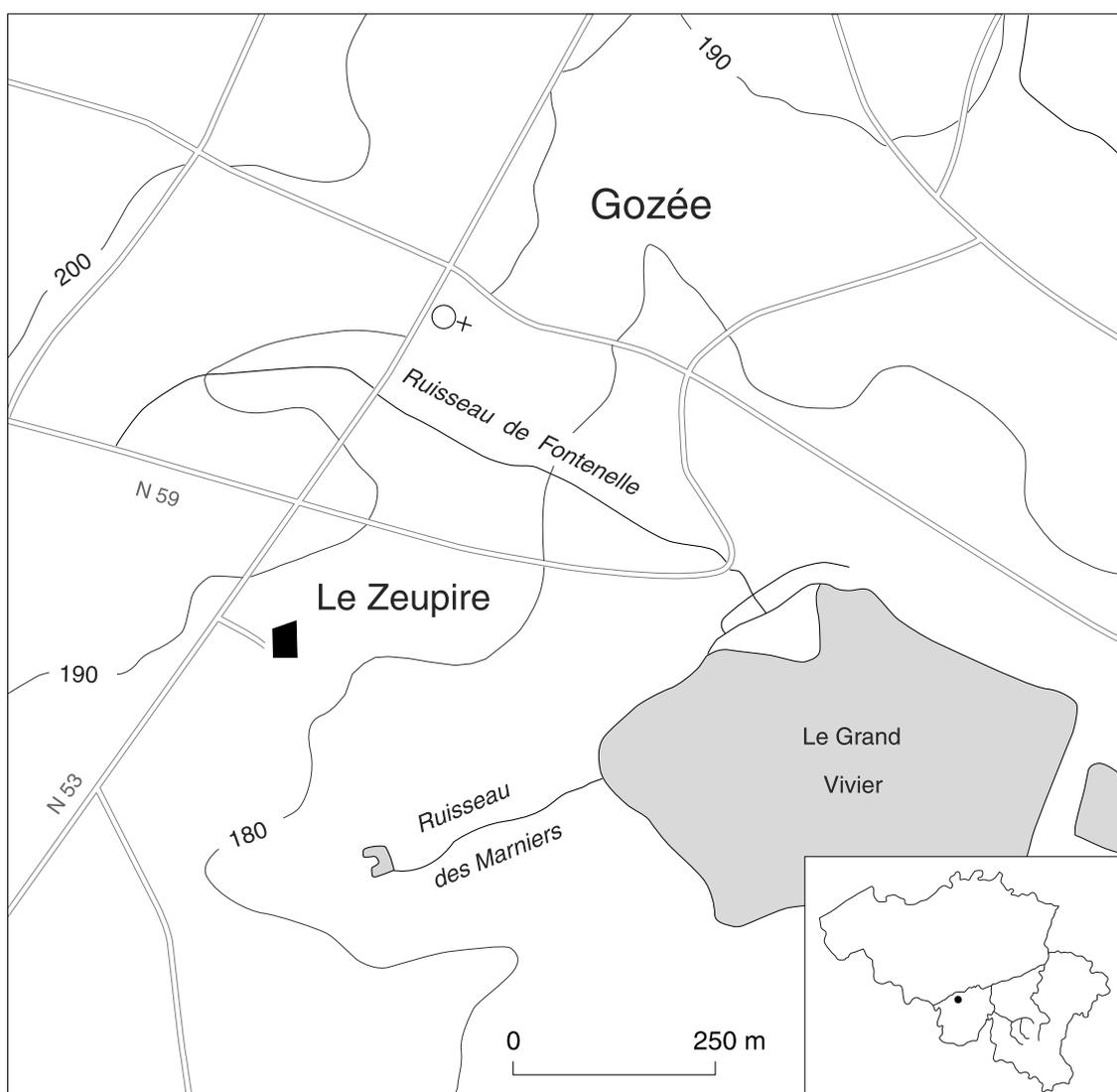


FIG. 2. – Localisation du site du Zeupire (infographie S. Lambermont, AWEM)

Hainaut), s'étend sur la bordure orientale d'un plateau délimité au nord par la vallée de la Sambre, à l'ouest et au sud par la vallée de la Biemelle, et à l'est par celle de l'Eau d'Heure. Le Zeupire, considéré comme un menhir depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, est situé à 475 m au sud-ouest de l'église du village, à proximité de la N 53 qui relie Charleroi à Beaumont (carte IGN : 52/3; coord. Lambert : 113,175 nord/148,500 est). Le site s'élève à une altitude approximative de 185 m et occupe la parcelle référencée Thuin, 2<sup>e</sup> Div. (Gozée), Sect. C, n<sup>o</sup> 471<sup>2</sup>. Il est implanté entre les sources du ruisseau de Fontenelle et du ruisseau des Marniers. Ces cours d'eau confluent 500 m à l'est, en un point qui fut aménagé par les moines de l'abbaye d'Aulne pour former Le Grand Vivier (fig. 2).

### 3. ÉTAT ACTUEL DU MONUMENT

Le Zeupire est une dalle dressée en quartzite du « Landénien supérieur » (§ 7.3), orientée sud-sud-est/nord-nord-ouest (fig. 3). Les hauteurs hors sol des tranches sud-sud-est et nord-nord-ouest atteignent respectivement 2,50 m et 3 m ; leurs largeurs oscillent entre 70 et 95 cm pour l'une, et entre 40 et 70 cm pour l'autre. Les flancs principaux sont en forme de trapèzes ; leurs dimensions hors sol atteignent 2,30 m à 3 m de hauteur sur 2 à 2,35 m de largeur côté est-nord-est, et 2,40 m à 2,90 de hauteur sur 2,20 à 2,60 m de largeur côté ouest-sud-ouest. Leurs sommets s'élèvent vers le nord-nord-ouest en présentant un angle de 12° pour la face ouest-sud-ouest et de 20° pour l'autre face.

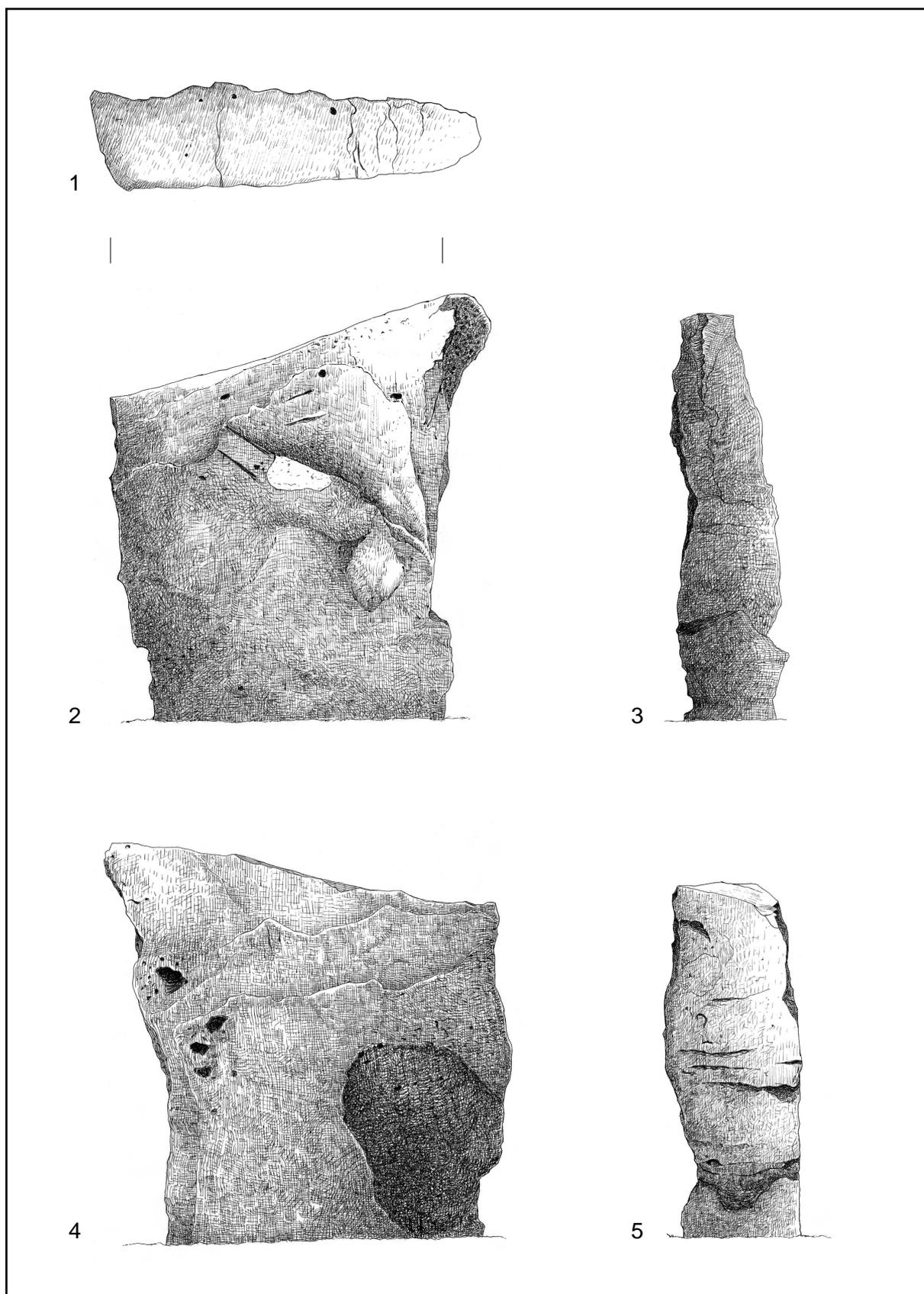


FIG. 3. – Relevé graphique du Zeupire : 1. Surface sommitale; 2. Face est-nord-est; 3. Face nord-nord-ouest; 4. Face ouest-sud-ouest; 5. Face sud-sud-est. Échelle 1/40 (dessin J.-F. Beaujean, AWEM).

L'environnement actuel du site est assez consternant : abords mal entretenus, urbanisme malencontreux et indications touristiques farfelues (§ 6.6). Enfin, l'espace situé entre le monument et l'absurde haie de cotonéasters qui l'encercle étroitement sert de latrines pour les randonneurs et autres visiteurs irrespectueux ...

#### 4. DOCUMENTATION ANCIENNE DISPONIBLE

##### 4.1. Sources écrites

Les années 1880 à 1898 sont fondamentales dans l'histoire moderne du Zeupire. Cette période et les événements qu'elle comprend, de

la reconnaissance de la valeur archéologique du bloc à son redressement moderne, peuvent être commentés grâce à deux types de sources écrites : les textes publiés (fig. 4) et un fonds d'archives.

Les publications principales correspondent à des articles (Van Bastelaer, 1885 ; 1891), ainsi qu'aux comptes rendus d'exposés et de discussions réalisés lors de séances de la Société d'Anthropologie de Bruxelles (Van Bastelaer, 1888 ; Jacques, 1888), de la Fédération archéologique et historique de Belgique (de Loë, 1888 ; de Munck, 1895 ; de Munck & de Loë, 1889 ; Soil, 1895), de la Société géologique de Belgique (Séance, 1880 ; Session extraordinaire, 1888) et des Commissions royales d'Art et d'Archéologie (Assemblée générale, 1898).

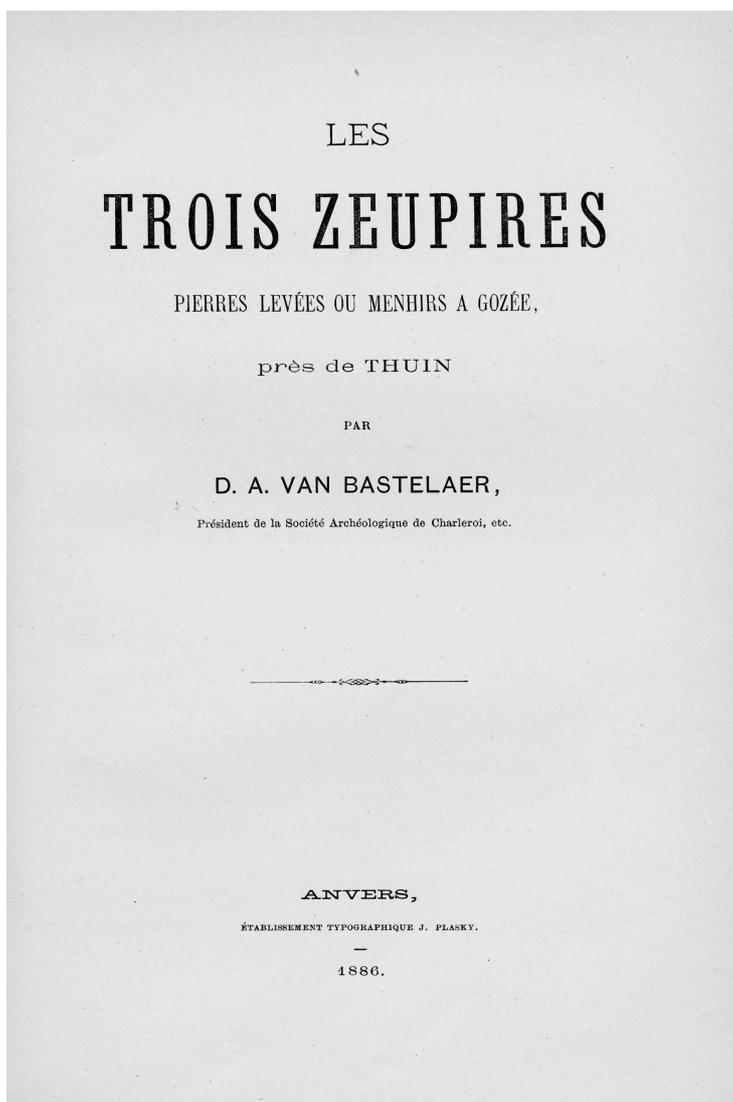


FIG. 4. – Couverture du tiré à part du premier article que D.-A. Van Bastelaer consacra aux Zeupires.



FIG. 5. – Portrait de D.-A. Van Bastelaer en 1881. Lithographie imprimée par H. Leys, Bruxelles, d'après un dessin de J. Schubert.

Les données inédites du fonds d'archives de la CRMSF complètent utilement les publications du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces archives sont conservées dans les locaux de la Division du Patrimoine du Ministère de la Région wallonne, à Jambes. Les documents, dont le plus ancien date du 4 février 1887, se composent de brouillons de lettres, d'originaux de lettres reçues et de quelques annexes iconographiques; ils émanent de D.-A. Van Bastelaer, du président et/ou du secrétaire de la Commission royale des Monuments, des membres correspondants de cette institution en province de Hainaut, du gouverneur provincial ou des ministères nationaux, qui furent successivement responsables du site.

Les documents utilisés ici sont, par souci pratique, numérotés de 1 à 23; des détails les concernant sont repris en fin d'article.

Il convient ici de présenter brièvement les deux personnalités qui se sont le plus investies dans le dossier du Zeupire : Désiré-Alexandre Van Bastelaer (fig. 5) et Alphonse Briart.

Né en 1822 ou en 1823, D.-A. Van Bastelaer est un pharmacien qui possédait jusqu'en 1863 une officine à Charleroi. Il s'est tout d'abord fait remarquer par plusieurs mémoires et rapports relatifs à la pharmacopée; sa renommée l'amena à présider notamment l'Académie royale de Médecine et l'Union pharmaceutique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Dans les années 1860 s'éveille

une passion pour les recherches historiques et archéologiques ; il rédige énormément, principalement sur les grès de Bouffioulx et sur les occupations gallo-romaines et « franques » du Hainaut oriental. Il s'impliquera activement dans ces domaines jusqu'à la fin du siècle et effectuera de nombreuses fouilles sous les auspices de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi. Il fut le troisième président de cette institution entre 1872 et 1889. Durant ce mandat, la société inaugura un musée archéologique et accueillit à Charleroi la IV<sup>e</sup> session de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Un déménagement vers Bruxelles le décida à démissionner de cette charge tout en conservant le titre de président honorifique jusqu'à son décès, le 16 mars 1907. Van Bastelaer était également membre, entre autres, de la Société d'Anthropologie de Bruxelles et du Comité des membres correspondants de la Commission royale des Monuments en province de Hainaut (Duquenne, 1907).

Alphonse Briart (1825–1898), ingénieur de l'école des Mines de Mons, fut plusieurs fois président de la Société géologique de Belgique (Cornet, 1898). On lui doit de nombreux travaux scientifiques, le plus souvent réalisés en collaboration avec son ami et collègue François Cornet. Parmi les plus importants figurent la mise en évidence du phénomène de charriage de la Faille du Midi, la découverte de la craie phosphatée du Bassin de Mons et divers travaux sur le Crétacé et le Tertiaire du Hainaut, notamment sur le Landénien. Il est connu des préhistoriens pour son rôle important dans la reconnaissance et l'authentification des industries préhistoriques du Pléistocène moyen du Hainaut, ainsi que des minières néolithiques de Spiennes.

Il est regrettable que les archives de Van Bastelaer n'aient pu être retrouvées jusqu'à présent. La recherche de fonds documentaires supplémentaires s'est également révélée infructueuse auprès des administrations et sociétés descendantes de celles qui, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, se sont impliquées dans le dossier de la pierre dressée de Gozée. Il s'agit principalement de la Société royale d'Archéologie et de Paléontologie de Charleroi, de la Régie des Bâtiments, qui gère le site, et des services du Gouvernement provincial de Hainaut.

Après 1898, la plus grande rareté des publications et des documents inédits atteste

d'un intérêt moindre pour le Zeupire. En 1980, le Centre d'Histoire et d'Art de la Thudinie publie la version définitive, remaniée et augmentée, d'une monographie de C. Hennuy (1980) sur le patrimoine mégalithique local. Ce travail est intéressant car il énonce les connaissances relatives à ce sujet et propose de nouvelles interprétations.

## 4.2. Sources iconographiques

Plusieurs documents iconographiques permettent d'apprécier l'état du Zeupire lors de sa découverte, de préciser les aménagements liés à l'acquisition du terrain par les pouvoirs publics et de souligner l'ampleur des modifications qui ont touché le site.

« Pour que nos découvertes archéologiques ne se perdent pas et ne deviennent pas inutiles à nos descendants [...] » et « [...] afin de fixer d'une manière définitive la forme des objets et préciser le point topographique de la découverte », Van Bastelaer (1885:382) a enrichi deux de ses études de lithographies reproduisant des extraits de planches cadastrales (fig. 6) et l'état du bloc lors de sa découverte (fig. 7–8).

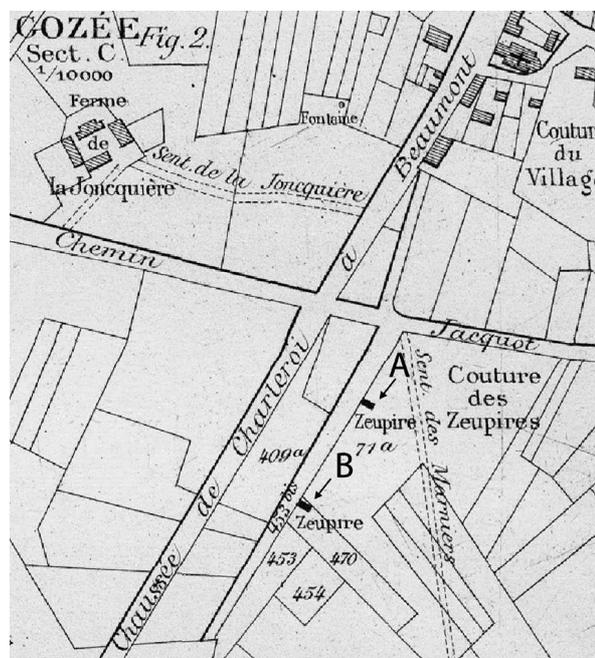


FIG. 6. – Extrait d'une planche cadastrale de Gozée avec l'implantation d'une pierre dressée (A), détruite vers 1845 ou dans les années 1870, et du Zeupire subsistant (B), d'après Van Bastelaer (1888, pl. II, fig. 2). La référence de la parcelle cadastrale de la pierre A est erronée et porte en fait le n<sup>o</sup> 471<sup>a</sup>.



FIG. 7. – *Le menhir de Gozée* (Van Bastelaer, 1885, pl. II). Cette lithographie d'après un dessin de René Van Bastelaer présente le bloc tel qu'il se dressait avant la «restauration» dirigée par l'ingénieur de Maesschalck.

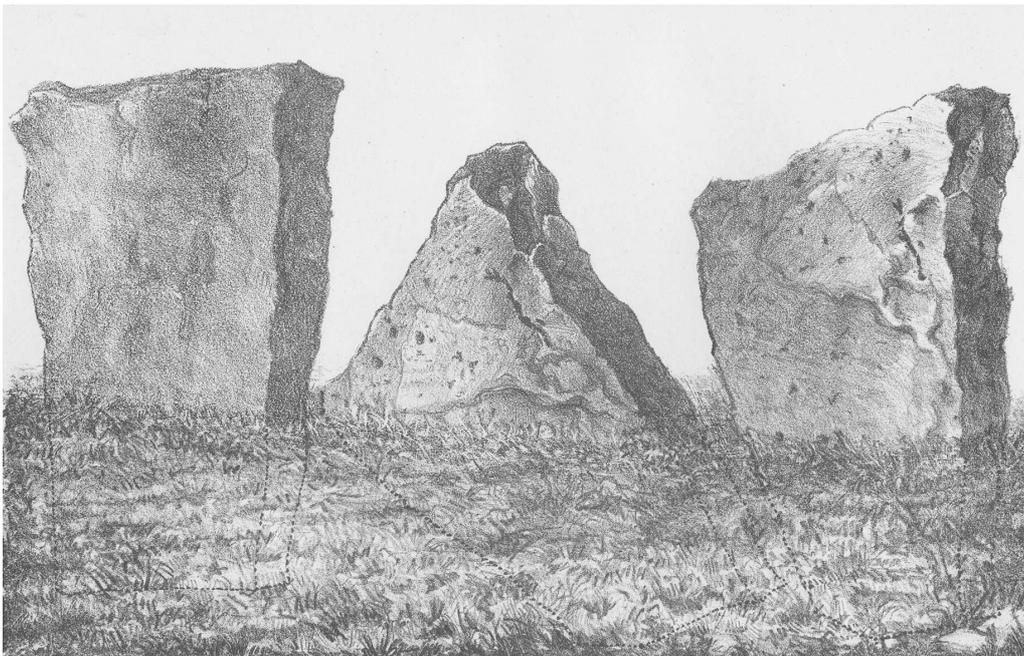


FIG. 8. – De gauche à droite : la pierre Brunehaut de Hollain ; le Zeupire de Gozée tel qu'il se présentait avant son redressement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; la restitution projetée du Zeupire. Lithographie d'après un dessin anonyme (Van Bastelaer, 1888, pl. III).

Société  
paleontologique & archéologique  
de Charleroi.

Charleroi, ce 4 Février 1887.

Président: D. M. Van Bastelaer  
Marcinelle-lès-Charleroi.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser avec cette  
missive deux exemplaires d'un mémoire  
sur un menhir, ou menhir existant  
encore sur le territoire du village de Gozée,  
sous le nom de Zeupire. Les monuments  
antiques de cette nature qui subsistent  
sont d'une très-grande rareté en Belgique  
et il importe beaucoup d'empêcher que les  
derniers ne soient détruits dans un intérêt  
personnel. Notre Société a décidé  
d'appeler votre attention sur la Zeupire,  
Monsieur le Ministre, et de vous prier  
de prendre les mesures nécessaires pour  
la conserver à la science.

Si vous accueillez en principe, notre  
demande, nous sommes disposés à vous  
en faciliter l'exécution par les moyens  
qui

Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
et des Arts,  
A. Busnel

FIG. 9.

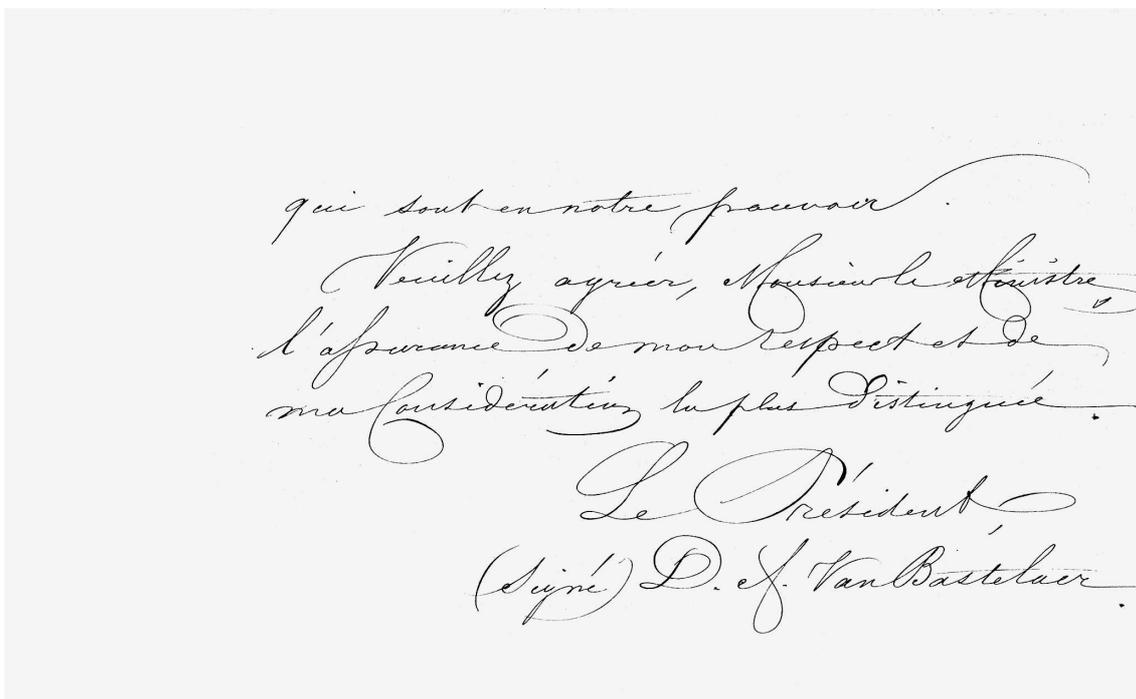


FIG. 9. – Lettre du 4 février 1887 par laquelle D.-A. Van Bastelaer attire l'attention du ministre responsable des Beaux-Arts sur le Zeupire (doc. 1). Archives de la CRMSE.

Les archives de la CMSF incluent quelques dessins à la plume tracés en 1887 par l'architecte C. Vincent, membre du Comité provincial des Monuments (province de Hainaut). Ces relevés représentent les plans des terrains à acquérir et des aménagements envisagés (fig. 10, p. 14), ainsi qu'une face complète de la dalle dans son état de découverte (fig. 11, p. 16). Les propositions de restauration du monolithe sont également illustrées par un dessin à la plume de 1892 (fig. 12, p. 17) et par des crayonnés non datés (fig. 13, p. 18).

Plusieurs clichés enrichissent la documentation. Le plus ancien a été pris lors du chantier de restauration, entre 1895 et 1898 (fig. 14). Enfin, la première couverture photographique des quatre faces de la pierre après son redressement moderne fut réalisée en 1906; les plaques de ces clichés qui sont attribuables à E. Rahir, alors collaborateur du Service des Fouilles de l'État, sont conservées à l'Institut royal du Patrimoine artistique. Des cartes postales montrent par ailleurs l'évolution du site durant le *xx*<sup>e</sup> siècle.

## 5. DÉNOMINATIONS DU MONUMENT

Au *xix*<sup>e</sup> siècle, selon les habitants de Gozée, le bloc était dénommé « Cayau de

zeupire », le ou la « Zeupire » (ou « Zeupîre »), « Cayau de d'zeupire », la « Dzeupire » et le « Gros Cayô » (Jacques, 1888:355; Session extraordinaire, 1888:38; Van Bastelaer, 1885, 1888). Les expressions « Cayô (ou caillou) qui bique » et « Cayô (ou caillou) qui pousse » l'ont également qualifié (Hennuy, 1980:3).

Par convention par rapport à la littérature et afin de respecter une habitude thudinienne (Hennuy, 1984:13), le terme Zeupire, employé au masculin, sera de mise dans cet article. Quelle est l'origine de cette appellation ? Dans son étude sur Gozée et Marbaix, A. Gosseries (1907:77) signale l'existence d'une « Roye de Zeupire » en 1574; malheureusement, la source de cette information n'est pas précisée. Au *xix*<sup>e</sup> siècle, l'endroit est renseigné comme la « Campagne de Zeupire » ou la « Couture de Zeupire » (Van Bastelaer, 1885:372); cette dernière dénomination figure sur des relevés cadastraux (plan Popp) et topographiques (carte de l'Institut cartographique militaire levée en 1866). La variante toponymique « Couture des Zeupires » apparaît dans un article de D.-A. Van Bastelaer (1888:89) et fait référence au bloc et à deux autres pierres analogues qui auraient été implantées à proximité (§ 6.2).

Du point de vue étymologique, le mot Zeupire combine un déterminé qui paraît évident, le mot wallon *pire* (pierre), et un déterminant qui a suscité des traductions variées, voire controversées. Van Bastelaer avançait un postulat érudit surprenant : la pierre dressée aurait été réutilisée par les Gaulois, imprégnés de culture hellénistique, et aurait servi à un culte dédié à Zeus... Lors de la séance du 26 décembre 1887 de la Société d'Anthropologie de Bruxelles, plusieurs intervenants repoussent cette interprétation, par exemple V. Jacques (1888) qui cite l'opinion plus prosaïque d'un habitant de Gozée. Selon ce villageois, «zeu» viendrait du patois local *dzeu* qui signifie dessus ; Zeupire ou Dzeupire désignerait la pierre au-dessus du sol. Une variante tout aussi séduisante de cette explication, évoque la possible déformation du wallon *d'zeus l'pire*, dont la traduction française est «au-dessus de la pierre» ou «le dessus de la pierre».

Une autre hypothèse est présentée dans une lettre datée du 9 juin 1887 adressée au duc d'Ursel, gouverneur de la province de Hainaut, par les membres du Comité provincial des Monuments (doc. 5). Selon ces derniers, les habitants de la localité affirment que le toponyme Zeupire est une déformation du wallon deux *pires* (pierres). Van Bastelaer rapporte des propos similaires de la part d'un bourgmestre d'une commune voisine de Gozée, sans y apporter de crédit puisqu'il est convaincu de l'existence de trois pierres dressées et non de deux (Discussion, 1888:357).

Enfin, quelques écrits anecdotiques mal documentés (Bellaire *et al.*, 1992:38) avancent que le «Zeu» dériverait d'un certain «Zeve». Ce patronyme ou prénom altéré désignait au XIX<sup>e</sup> siècle un champ et un chemin proches de la pierre dressée. L'interprétation est peu probable car cette appellation apparaît quelques siècles après la première mention du mot Zeupire.

## 6. HISTORIQUE MODERNE DU ZEUPIRE

### 6.1. Avant le XIX<sup>e</sup> siècle

En 1450, la cour de Justice de Ragnies établit une charte ou record. L'original ayant disparu, le contenu de ce document officiel

n'est connu que par une retranscription de J. Kaisin (1884). Dans ce texte, une «pierre a marbisial» est citée pour définir le tracé d'un sentier qui se dirigeait vers Gozée ; cette voie correspondrait au futur chemin de Marbisœul qui longeait le Zeupire au XIX<sup>e</sup> siècle (§ 6.2). Hennuy (1992:57) pense que le terme marbisial équivaut au toponyme Marbisœul qui désigne la campagne au sud-est du menhir. L'identification de la pierre de marbisial au Zeupire est tentante mais demeure délicate. La conviction de certains selon laquelle il existait plusieurs pierres levées à Gozée a amené une autre réflexion plus conjecturale encore ; elle présuppose une erreur de retranscription et voudrait que la graphie initiale ait été au pluriel, soit «pierres a marbisial» (Hennuy, 1992:57).

Si le mot «Zeupire» a été créé pour identifier une ou plusieurs dalles dressées et qu'il contribua par après à définir un lieu-dit, la dénomination «Roye de Zeupire» de 1574 pourrait correspondre, avec les réserves d'usage, à une évocation indirecte de ce ou de ces monolithe(s).

### 6.2. La période de 1833 à 1842

Dans son premier article sur le sujet, écrit à l'âge de 62 ans, Van Bastelaer (1885) se remémore des trajets qu'il accomplissait dans sa jeunesse entre Charleroi et Beaumont. Ces déplacements peuvent être fixés à la fin des années 1830 ou au début des années 1840. Lorsque ce futur pharmacien arrivait au-delà de l'église de Gozée, il quittait la chaussée principale pour emprunter le chemin de Marbisœul dont il évalue l'encaissement à 1,50 m (Van Bastelaer, 1888:89) ou à 3 m (Van Bastelaer, 1891:322-323). Un peu plus loin, il s'asseyait au bord de la voie «[...] à l'ombre de trois énormes pierres dressées sur le terrain quaternaire [...]» (Van Bastelaer, 1885:369). À quoi correspondent ces blocs ?

Deux d'entre eux «[...] étaient disposés de même, dans une situation parallèle entre eux et presque perpendiculaire [...]» au bord oriental du chemin (Van Bastelaer, 1888:93). Il s'agit du Zeupire conservé actuellement, qui se trouvait dans la parcelle 470, et d'une pierre disparue (§ 6.3.1) qui s'élevait à 100 m au nord-nord-est, dans la parcelle 471<sup>a</sup> (fig. 6; Van Bastelaer, 1888:93). Cette dernière «[...] ressemblait à sa sœur, mais était au moins

1 mètre plus haute et d'une épaisseur minimum de 0<sup>m</sup>,60 à 1 mètre » (Van Bastelaer, 1888:93).

Le troisième bloc est plus hypothétique (§ 8.1.4.1). Aucune information liée à sa description ou sa localisation exacte n'est connue. Dans un récit ultérieur, Van Bastelaer avoue même ne pas l'avoir vu (Assemblée générale, 1898:340). Si cette pierre a existé, elle a, par conséquent, été détruite avant la fin des années 1830 ou le début des années 1840.

### 6.3. La période de 1842 à 1887

#### 6.3.1. Nivellement du chemin de Marbisœul et destruction d'un Zeupire

La création de la chaussée reliant Marchienne-au-Pont à Beaumont, entre 1833 et 1840 (Gosseries, 1907:78), rendait caduc l'ancien chemin de Marbisœul. Cette voie est supprimée et nivelée en 1842 pour devenir une parcelle agricole, référencée 453bis (fig. 6, p. 7; Van Bastelaer, 1888:90). Le remblayage provoque l'enfouissement partiel des deux blocs préalablement décrits et qui étaient séparés par 100 m.

Le plus grand est réduit en pavés «[...] vers 1845, peut-être auparavant encore [...]» (Van Bastelaer, 1888:89), «[...] car c'était du grès d'excellente qualité. La spéculation avait rapporté quelques centaines de francs au propriétaire» (Van Bastelaer, 1885:372). Cette datation vers 1845 n'est peut-être pas exacte. En effet, dans les années 1870, des villageois décident de se débarrasser de trois «grès volants» qui gênaient leurs activités; les monolithes concernés seraient un bloc indéterminé, le Zeupire dont l'épaisseur atteignait 1 m et le Zeupire objet du présent article. Une tranchée avait été creusée au pied de cette dernière pierre qui représentait 3 000 pavés au dire d'un industriel et qui «[...] n'a été sauvée que grâce à une discussion entre divers propriétaires et l'autorité locale, que l'on n'a pu encore bien nous expliquer jusqu'ici» (Van Bastelaer, 1888:102). Le témoignage d'aïeux de M.-J. Piraux qui furent témoins ou acteurs de ces événements apportent quelques éclaircissements: «[...] Je vais arriver au sujet du caillou qui pousse (le Zeupire). [...] Arthur Buisseret était fermier à la Jonquièrre et cultivait cette terre dite «Couture des zeupires» où se trouvaient couchées trois grosses pierres de granit. Et avec ses chevaux, le valet avait

des difficultés pour labourer. Si bien que cette entrée de champ n'était pas cultivée. Il payait une terre inculte. Mon grand-père Mazi, qui était cantonnier communal, [...] a suggéré de casser les cailloux qui appartenaient à la commune. [...] C'est le mari de sa sœur Léonie qui s'est mis à casser les gros cailloux pour paver le parvis de l'église. Le transport était facile: les cultivateurs avaient chevaux et chariots.» Après avoir débité les deux premiers monolithes, leur activité fut stoppée par «[...] un mossieu à cheval, avec un tchapia [...] car ce site appartient aux Pont et Chaussées. Il faut un ordre du Ministère pour y toucher. [...] C'était vers l'heure de midi et les ouvriers sont partis manger à la Jonquièrre [...]. Ils ont abandonné le caillou et peu de temps après le député de Thuin est arrivé chez le Mayeur [...]» (Dejardin, 2002). Le troisième «gros cailloux» qui ne fut pas détruit serait donc le Zeupire conservé aujourd'hui.

#### 6.3.2. Premières descriptions du Zeupire subsistant

La première mention indiscutable de la pierre est insérée dans le compte rendu de la séance du 20 juin 1880 de la Société géologique de Belgique. Lors de cette réunion, A. Briart signale que dans «[...] les environs de Cour-sur-Heure [...]» est implanté «[...] un gros bloc de grès qui ressemble au menhir de Velaine, sauf que la base en est proportionnellement plus large et qu'il n'est pas tout à fait dressé» (Séance, 1880: CXLVIII). Ce géologue précisera plus tard que la pierre est située à Gozée (Van Bastelaer, 1885:371).

En 1885, Van Bastelaer donne une description plus précise. Il constate tout d'abord que, depuis le remblayage du chemin, «[...] le pied du mégalithe est enterré profondément, peut-être bien même de la moitié de sa hauteur, si j'en crois mes souvenirs de jeunesse» (Van Bastelaer, 1885:373). Puis il détaille la portion hors sol: «Telle qu'elle est aujourd'hui, la partie supérieure au niveau du terrain, repose sur une base rectangulaire de 1<sup>m</sup>,80 au sud-ouest et 1<sup>m</sup>,90 au nord-est, 0<sup>m</sup>,70 au sud-est et 0<sup>m</sup>,65 au nord-ouest. Elle affecte la forme d'une pyramide irrégulière d'une hauteur de 1<sup>m</sup>,70. Toutefois le sommet n'est pas tout à fait en pointe, mais présente une arête longue de 0<sup>m</sup>,30, formée par la jonction des faces étroites qui ont perdu une partie de

leur largeur, grâce à une échancrure, et qui n'en conservent au sommet que la moitié. La longueur ou hauteur de ces côtés étroits est de 1<sup>m</sup>,65 du côté sud-est et 2<sup>m</sup>,20 au nord-ouest, le monument étant plus enterré et incliné vers le nord-nord-est. En résumé cette pierre offre à peu près la figure d'un triangle équilatéral, taillé dans un banc de pierre épais de 0<sup>m</sup>,60 et dressé sur un des côtés» (Van Bastelaer, 1885 : 380).

Deux lithographies représentent le volume pyramidal tel qu'il émergeait du sol, depuis le nord-est. La première est incluse dans l'article de 1885. Elle reproduit un dessin (fig. 7, p. 8) exécuté d'après nature par René Van Bastelaer, fils de l'infatigable chercheur et futur conservateur du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>. Le bloc est représenté isolé dans le paysage, l'orientation de trois angles étant discrètement signalée par les lettres O, N et E. La seconde illustration (fig. 8, p. 8) s'apparente à la précédente et est peut-être due au même dessinateur.

Les commentaires de Van Bastelaer, associés à la consultation des lithographies, permettent de faire correspondre cette partie du « caillou qui bique » à l'angle sommital de l'actuel Zeupire (fig. 15, p. 00). Des traces d'érosion sont actuellement discernables dans cette zone : les bords y sont le plus souvent lisses, contrairement aux arêtes qui étaient enterrées et qui sont demeurées vives ou rugueuses ; la surface située dans l'angle supérieur de la face est-nord-est comporte le même lustré. Cette usure est le résultat manifeste d'une exposition hors sol prolongée. Sa formation procède d'un mécanisme artificiel dont la nature demeure indéterminée : phénomène anthropique ou frottement par des animaux ?

### 6.3.3. Légendes

La collecte d'informations qu'effectuèrent, auprès des villageois, Van Bastelaer et son enquêteur E. Hardy-Losseau de Thuillies révéla deux légendes attachées, à cette époque, aux Zeupires et à leur environnement. La première relate que « La Couture des Zeupires est un endroit redouté dont on tient à s'écarter le soir, c'est un lieu de sorcelleries et de diableries » (Van Bastelaer, 1888 : 89). La seconde est une superstition fréquente selon laquelle la pierre grandit continuellement ; la

dénomination locale de « Cayô (ou caillou) qui pousse » en est un souvenir évident.

## 6.4. L'année 1887

### 6.4.1. Amorce d'une procédure administrative conservatoire

« Il est désirable, d'autre part, que l'État prenne les mesures nécessaires pour conserver ce monument archéologique, l'un des derniers qui restent en Belgique. Il le fera sans doute comme il l'a fait déjà dans d'autres circonstances. » Cette phrase de Van Bastelaer (1885 : 381) n'a apparemment pas rencontré beaucoup de succès. Le 4 février 1887, ce dernier adresse une pétition au ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, compétent en matière patrimoniale (doc. 1 ; fig. 9, p. 9–10). Dans ce courrier, il insiste sur la rareté des mégalithes en Belgique et répète la demande d'adopter des mesures conservatoires à l'égard du Zeupire. Le dossier est enfin lancé. Le ministre demande l'avis de la Commission royale des Monuments dans une apostille du 18 mars (doc. 2). Obéissant au cheminement administratif normal, le président et le secrétaire adjoint de la commission transmettent ces requêtes, par une lettre datée du 9 avril, au duc d'Ursel, gouverneur provincial, en le priant d'en référer aux membres du Comité provincial des Monuments du Hainaut (doc. 3).

À l'invitation de Van Bastelaer, ces délégués se rendent sur le site le 17 mai ; cette date est mentionnée dans une correspondance ultérieure (doc. 4). Le rapport qu'ils établissent le 9 juin (doc. 5) remontera la hiérarchie administrative, par l'intermédiaire du duc d'Ursel (doc. 6). Son contenu comporte l'éloge de leur hôte et une adhésion à considérer le monolithe comme un menhir.

### 6.4.2. Projets d'acquisition et d'aménagement du site

Dès avril 1887, Van Bastelaer conçoit une mesure visant la conservation du Zeupire : « Tout se résumerait alors en une ordonnance de rétablir le sentier pour dégager le monolithe, aujourd'hui enfermé au milieu des terres » (Van Bastelaer, 1891 : 322). L'emprise de l'ancien chemin creux est devenue malheureusement propriété privée. L'achat de cette parcelle, associé au coût de déblayage de la

voie, représente un budget qui rend irréaliste cette suggestion.

Dans son rapport du 9 juin (doc. 5), le comité provincial conseille une autre solution, à savoir « [...] l'achat de la pierre et d'un petit terrain autour, ainsi que d'une voie d'accès [...] à partir de la Route. » Il propose que son secrétaire, l'architecte C. Vincent, soit « [...] chargé (comme il l'a fait pour la pierre Brunehault) de dresser un plan des terrains à acquérir, avec indications des dépenses [...] d'achat et de délimitation. Ce document faciliterait la vérification de l'autorité relativement à la conservation du mégalithe. »

Le 6 août, pressés par le ministère (doc. 7), F. Wellens, président de la commission, et son secrétaire adjoint demandent les relevés à Vincent, « [...] dans un délai aussi court que possible » (doc. 8). L'architecte s'exécute promptement. Sa réponse du 20 août (doc. 4) comprend un devis des dépenses d'achat et de délimitation du monument, qui s'élèvent à 600 francs, et deux plans avec métré (fig. 10). Ces documents aux 1/2 500 et 1/200 localisent et détaillent les aménagements projetés. Les intentions sont d'acquérir et de délimiter une emprise circulaire de 12 m de diamètre autour du monolithe, ainsi que de tracer un chemin d'accès entre cette surface et la chaussée de

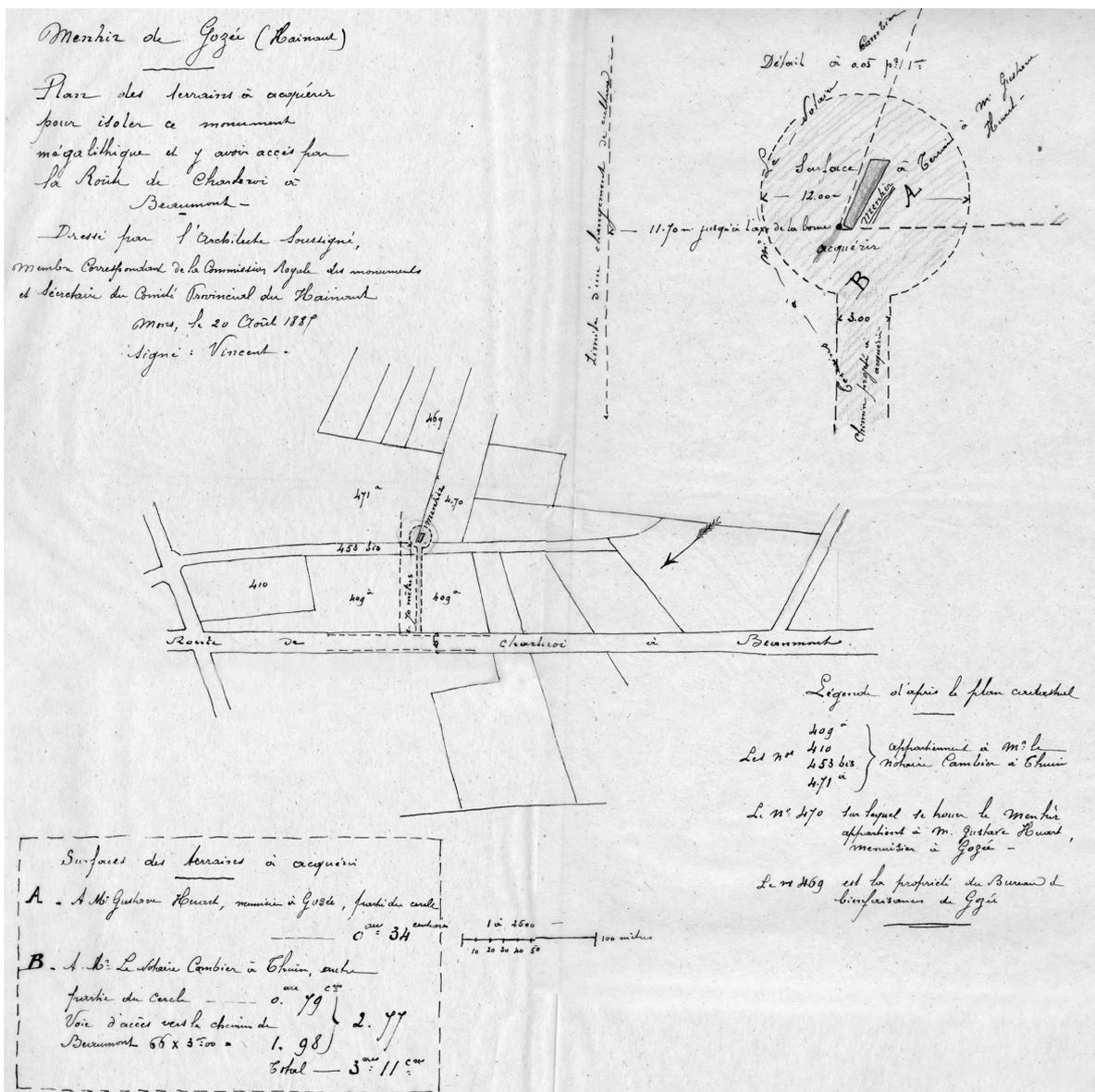


FIG. 10. – Plans avec métrés, dressés à l'échelle 1/2500 et 1/200 par C. Vincent ; ces relevés, annexés à une lettre (doc. 4), concernent l'acquisition du Zeupire et de ses abords, ainsi que l'aménagement de ces derniers. Archives de la CRMSF.

Charleroi à Beaumont; les dimensions du sentier sont de 3 m de largeur sur 70 m de longueur. Des plantations sont envisagées et les propriétaires concernés sont contactés. Ces personnes qui acceptent de vendre à raison de 10 000 francs l'hectare sont G. Huart, menuisier à Gozée, pour le coin nord-est de la parcelle 470 et le notaire Cambier pour les portions des parcelles 409<sup>a</sup>, 453bis et 471<sup>a</sup>.

Le 29 octobre, la commission contacte le ministre en remettant un avis favorable à l'appropriation du site et aux projets de Vincent (doc. 9). Elle suppose que le prix de la pierre est inclus dans le coût du terrain de G. Huart.

### 6.4.3. La fouille

Dès 1885, Van Bastelaer remarque que le Zeupire n'a suscité aucune fouille. Selon lui, une activité de ce type est nécessaire afin de constater « [...] la nature de ce monument et le but réel de son érection » (Van Bastelaer, 1885:380). L'opération archéologique sera entreprise par la société qu'il préside, à savoir la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi (abrégée ci-dessous en Société archéologique de Charleroi).

#### 6.4.3.1. Déroutement du chantier

Un mémoire du 15 avril 1887 (Van Bastelaer, 1891:322–323), envoyé par l'enthousiaste président au ministre compétent et à la commission, signale qu'une fouille a été entamée à Gozée après la pétition du 4 février (doc. 1), probablement au début du printemps. Les objectifs sont multiples. Les investigations devraient s'intéresser « [...] non seulement au pied du monument pour nous assurer s'il reste des traces d'une ancienne tombe pratiquée par le monolithe, ou si cette tombe a disparu complètement; mais aussi dans les environs et notamment sur l'endroit où furent [*sic*] les deux monolithes voisins, plus gigantesques encore qui sont aujourd'hui détruits [...] » (Van Bastelaer, 1891:323). Une somme de 500 francs est sollicitée auprès de l'instance ministérielle pour couvrir une partie des frais. Cette subvention n'aurait pas été accordée car l'exploration s'est limitée au Zeupire « [...] entièrement déterrée et mis à nu par la fouille » (Van Bastelaer, 1888:91).

Deux documents iconographiques présentent la face est-nord-est de la pierre, dégagée jusqu'à la base. Le premier est la lithographie éditée en 1888 (fig. 8). La dalle y est notamment montrée « [...] telle qu'elle est aujourd'hui, affaissée d'un côté » (Van Bastelaer, 1888:104); les bords de la partie enterrée sont marqués par des traits discontinus très grossiers. Le second document est plus précis (fig. 11); il est tracé dans la marge du rapport de visite du Comité provincial des Monuments (doc. 5) et est attribuable à Vincent. Il recopie un croquis pris vraisemblablement sur le site le 17 mai, quelques jours avant la clôture de la fouille.

#### 6.4.3.2. Les résultats

Les résultats succincts de cette investigation sont exposés par Van Bastelaer le 22 mai 1887 devant les membres de la Société d'Anthropologie de Bruxelles. L'orateur déclare qu'aucun objet n'a été rencontré, ce qui ne le surprend pas puisque « [...] la campagne a été bouleversée jusqu'au pied du menhir pour la recherche et l'exploitation de grès à fabriquer les pavés » (Van Bastelaer, 1888:91); ce passage ferait référence à la tranchée ouverte quelques années plus tôt pour détruire le Zeupire (§ 6.3.1).

L'apport principal de l'intervention est la connaissance des dimensions générales de la dalle dont l'importance surprend l'auteur : elle « [...] cube près de 10 mètres et doit peser environ 25.000 kilogrammes, en comptant la densité à 2,800 kilogrammes, comme on l'admet pour le grès. C'est un vaste parallélogramme peu régulier, d'une épaisseur variant de 0<sup>m</sup>,50 à 0<sup>m</sup>,90, mesurant en moyenne, de 4<sup>m</sup>,90 sur 2<sup>m</sup>,70. La base est moins large et beaucoup plus brute que le sommet. Celui-ci n'est pas tout à fait carré, mais porte un angle un peu aigu et en crête. C'est celui qui est tourné vers l'antique chemin et correspond à la tranche tournée vers le nord-ouest. C'est précisément cet angle sortant aujourd'hui de terre, que nous avons décrit ci-devant et que nous avons pris tout d'abord, avec tout le monde, pour la pierre presque entière » (Van Bastelaer, 1888:91–92). La confrontation de ce commentaire et du dessin présumé de Vincent (fig. 11) souligne l'exactitude des 4,90 m; cette mesure définit la hauteur totale de l'actuelle tranche nord-nord-ouest de la dalle. D'autres documents signalent une dimension

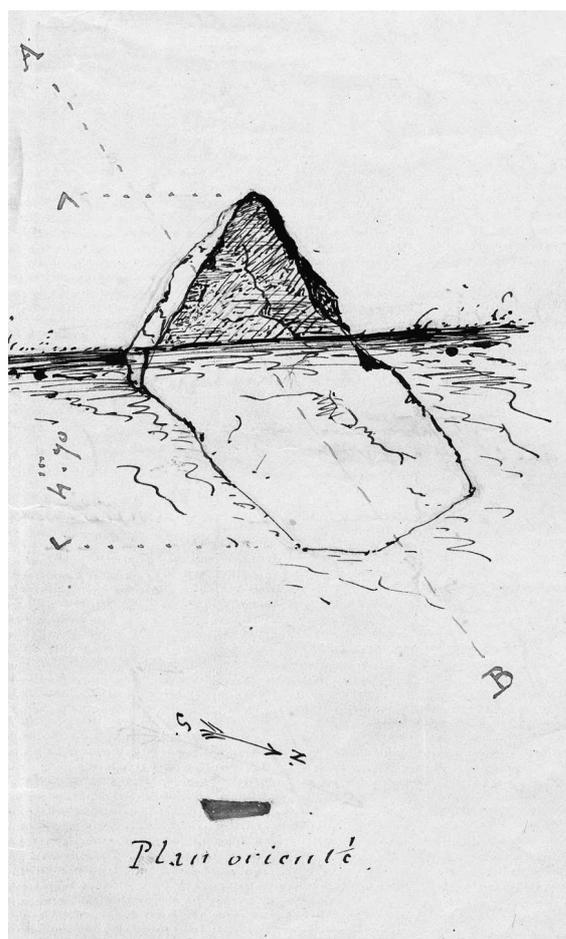


FIG. 11. – Dessin à l'encre, attribuable à C. Vincent, tracé dans la marge du rapport adressé par le Comité provincial des Monuments de Hainaut au gouverneur de la province (doc. 5). Ce document a vraisemblablement été réalisé lors de la visite du chantier de fouille, le 17 mai 1887. Archives de la CRMSE.

supplémentaire relative à la diagonale qui joint aujourd'hui l'angle sommital du Zeupire à la base de la tranche opposée, soit la face sud-sud-est; cet axe s'élèverait à 4,60 m (Van Bastelaer, 1891:322) ou à 4,70 m (fig. 11). Enfin, l'opération a permis de déterminer que la profondeur d'enfouissement du monolithe était de 3 m (Van Bastelaer, 1891:322).

Pour conclure, le fouilleur a émis des interprétations sur la position originelle du bloc (fig. 8, p. 8) : « En réalité il paraît évident que le monolithe était à l'origine dressé perpendiculairement sur sa base la moins large, portant au-dessus de la terre sa tête plus large. Avec les siècles, et probablement par suite des travaux pratiqués à l'entour à la recherche de blocs de pierre, le colosse s'est affaissé peu à peu vers un côté et s'est enterré,

ne laissant saillir que l'un de ses angles » (Van Bastelaer, 1888:92).

## 6.5. La période de 1888 à 1898

### 6.5.1. Appropriation du site par l'État belge

Suite à l'avis positif remis le 29 octobre 1887 par la Commission royale des Monuments au ministre en charge du dossier (doc. 9), le site fut acquis par l'État en 1889; la date précise de la transaction demeure inconnue. L'appropriation porte sur la délimitation de la nouvelle parcelle et sur l'exécution des aménagements projetés par l'architecte Vincent (§ 6.4.2). Van Bastelaer se plaint énergiquement de ce chantier de mise en valeur lors du congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, tenu à Mons en 1894 : « [...] malgré toutes les instances de la Société de Charleroi et du Comité provincial des monuments du Hainaut, un simple *commissaire-voyer* fut chargé de diriger la besogne sans l'intervention d'un homme compétent. Comme conséquence, la pierre, qui était déjà à demi-cachée et inclinée dans le terrain, ne fut pas redressée, et même elle fut *presque complètement enterrée par le remblai du chemin creux antique où elle se trouvait!* Beaucoup de dépenses pour aboutir à une œuvre ridicule ! » (de Munck, 1895:136).

Cette colère est légitime. L'attribution de la responsabilité des travaux à un simple commissaire-voyer, dépourvu d'encadrement archéologique, peut surprendre. Ce n'est pourtant pas un cas isolé; des excès plus grands ont été commis ailleurs. En 1887, l'appropriation de l'allée couverte de « Wéris I » (Durbuy) est confiée à A. Charneux, commissaire-voyer à Barvaux. L'année suivante, Charneux dirige les fouilles de « Wéris I » (Frébutte *et al.*, 2003c) et de l'allée couverte de « Wéris II » (Toussaint, 2003b). Pour ce dernier monument, il avait agi de sa propre initiative.

### 6.5.2. Le dressement moderne du monolithe

#### 6.5.2.1. Les projets

La disposition générale du bloc, observée durant la fouille, incite Van Bastelaer à entrevoir une étape importante dans l'historiographie du menhir supposé. La conviction selon laquelle la dalle s'est inclinée après son élévation à l'époque néolithique l'amène à la concevoir « [...] telle qu'elle était primitivement

plantée» (Van Bastelaer, 1888:104; fig. 8, p. 8). Cette reconstitution abstraite ne suffit pas au président de la Société archéologique de Charleroi. Elle doit implicitement guider un redressement futur, donc une «restauration» du site. La virulence des critiques à l'égard du chantier d'appropriation de 1889 est un témoignage éloquent de cette volonté.

Toute intention de manipuler le Zeupire semble s'être estompée jusqu'en octobre 1891. à partir de cette date et jusqu'en novembre 1892, le fonds d'archives de la CMSF contient des lettres échangées entre le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, en charge des Beaux-Arts, et la Commission royale des Monuments, et entre le même ministre et le Comité provincial des Monuments (doc. 10–19). La lecture de la correspondance permet de discerner un débat houleux au sujet de deux optiques d'intervention sur le monolithe et sur son environnement immédiat.

L'une est préconisée par le Comité provincial des Monuments qui compte Van Bastelaer parmi ses membres. De façon assez radicale, elle vise le «[...] redressement de la Zeupire de Gozée sur sa base naturelle et son dégagement vers le bas d'au moins deux mètres, soit en la déchaussant, soit plutôt en la surélevant dans

la même proportion que le terrain qui s'est élevé autour de la base. M. Cador se chargerait au besoin de la direction du travail» (doc. 10). A. Cador est un ancien architecte de la ville de Charleroi et fait partie du comité.

L'autre perspective de restauration est défendue par les membres de la commission; elle est plus retenue : «Il nous semble qu'il suffirait de redresser le monument sans y effectuer d'autres travaux» (doc. 12). Dans ce cas, la pierre ne serait pas surélevée et son pourtour serait déblayé.

Le dossier de la CRMSF comporte deux schémas de ces restitutions. Le premier décrit «[...] approximativement le profil du terrain depuis la chaussée de Charleroi à Beaumont jusqu'au menhir» (fig. 12). Le monolithe est représenté dans la position de sa découverte, redressé suivant la suggestion de la commission et redressé et surélevé suivant la suggestion du comité provincial. Une erreur apparaît dans l'inclinaison de la première position; le bloc n'était pas penché vers la route mais en sens opposé, vers le sud-sud-est. Le croquis est conçu en agrandissant la propriété de l'État autour du monument; le diamètre du terrain passerait de 12 m à 25 m. Le second document comporte deux dessins schématisant

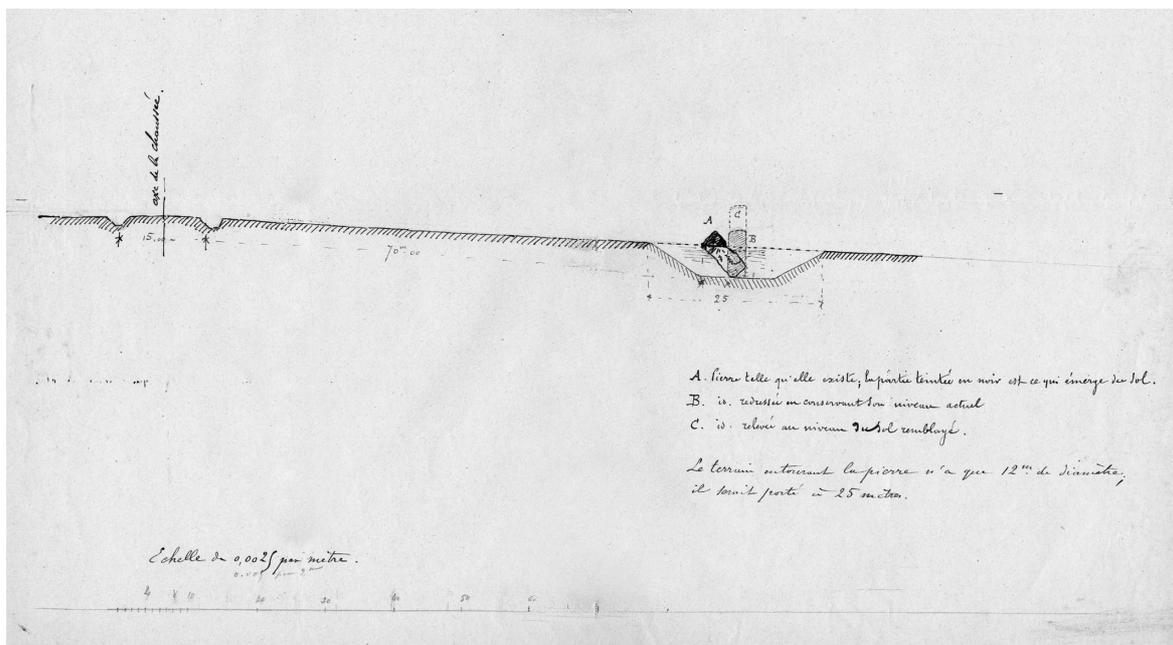


FIG. 12. – Dessin à l'encre reproduisant schématiquement le profil du terrain de la chaussée Beaumont-Charleroi au Zeupire. Cette illustration est jointe en annexe d'une lettre émanant du ministère compétent en matière de Beaux-Arts (doc. 11). Le bloc est représenté dans la position de sa découverte (A), redressé dans une cuvette suivant la proposition de la Commission royale des Monuments (B), et redressé et surélevé suivant l'intention du Comité provincial des Monuments (C). Archives de la CRMSF.

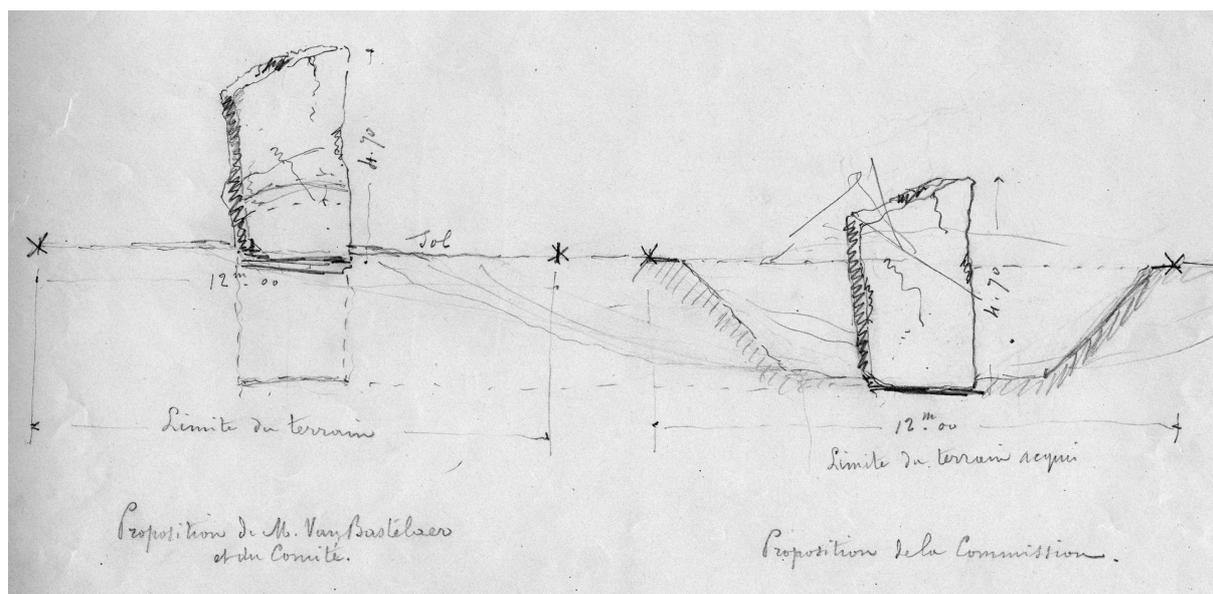


FIG. 13. – Dessins au crayon illustrant les propositions de restauration du Zeupire défendues par la Commission royale des Monuments (à droite) et par le comité de ses membres correspondants en province de Hainaut (à gauche). Il n'est pas possible de déterminer le courrier auquel ce document était joint et donc de dater précisément ce dernier. Archives de la CRMSE.

la proposition de « [...] M. Van Bastelaer et du Comité » et celle de la commission (fig. 13).

#### 6.5.2.2. Polémique

Pour défendre sa position, le Comité provincial des Monuments énonce des arguments étonnants auprès du ministre : « [...] il ne peut s'agir un instant de laisser la Zeupire enterrée comme elle l'est ou même de se contenter de la redresser et de creuser le terrain alentour. Un monument de cette dimension et de cette valeur ne peut rester caché en terre dans la plus grande partie de sa hauteur sous peine de perdre toute sa valeur et de paraître même ridicule aux yeux des étrangers qui viennent le visiter. Quoi que l'on projette il faudra toujours déterrer la pierre et la redresser ; c'est une grosse besogne, mais elle est nécessaire dans les deux alternatives adoptées. Si on laisse le monolithe à la profondeur où il se trouve il faudra établir un drainage et un aqueduc fort long pour empêcher le trou où il sera caché de devenir un réservoir d'eau. Or, ce travail coûtera probablement plus cher que de soulever la pierre au niveau du sol. Le Comité estime que pour 300 fr. on pourra faire l'un ou l'autre travail » (doc. 13).

Pour la commission, la surélévation du monolithe « [...] dans la proportion à laquelle le niveau s'est élevé constituerait une opération assez difficile et par suite assez coûteuse »

(doc. 12). Ses responsables sont incrédules par rapport à la somme de 300 francs qui leur semble sous-estimée. Le 7 mai 1892, ils demandent à Van Bastelaer le nom d'une personne capable d'exécuter les travaux pour ce montant (doc. 15). Deux mois plus tard, l'ancien fouilleur annonce avoir trouvé un certain P.-J. Durieux-Bailleux, habitant à Landelies (doc. 16). Le devis de cet entrepreneur en travaux publics est nettement plus élevé puisqu'il atteint 631,44 francs. Il couvre un terrassement à une profondeur de 2 m, le déplacement temporaire de la pierre à une distance de 10 m, des opérations de remblais et de pilonnage, la réalisation d'une fondation et le relèvement du bloc sur cette dernière. Les dimensions de la fondation seraient de 2,5 m de longueur sur 2 m de largeur et 2 m de hauteur. Le chantier occuperait une équipe de 8 hommes durant 5 jours. Une entrevue est organisée sur le site le 6 octobre par Van Bastelaer avec l'entrepreneur et un délégué de la commission, probablement le chanoine E. Reusens (doc. 17-18). Aucun compte rendu officiel, rédigé par ce dernier, n'a été retrouvé.

C'est vraisemblablement de ce rapport « [...] bien lent à venir » dont parle Van Bastelaer à la IX<sup>e</sup> session de la Fédération archéologique et historique de Belgique, le 7 août 1894 (Soil, 1895 : 251). À cette époque, le caillou *bique* de la même façon qu'au temps

de sa découverte. La raison de la léthargie du dossier est évidente pour Van Bastelaer : la commission ne se composait que « [...] de savants architectes qui n'éprouvaient que du dédain pour nos grosses pierres à peine dégrossies » (de Munck, 1895:136). Il semble que les instances de ce congrès aient réagi et protesté auprès du gouvernement « [...] pour obtenir le redressement et l'exhumation de ce monument sous la surveillance d'un archéologue compétent » (de Munck, 1895:137).

Le 28 août 1895, le ministre responsable des Beaux-Arts adresse à la commission un rappel (doc. 20) faisant référence à des courriers datés des 30 mars (doc. 14) et 17 novembre 1892 (doc. 19). Le 26 octobre 1895, cet organisme répond enfin en critiquant ouvertement le choix de restauration du comité et son bien-fondé archéologique. Cette restitution « [...] lui ferait perdre une partie de sa valeur archéologique et historique en changeant le niveau primitif du monument, ou lui enlèverait nécessairement la signification que son érection rappelle et qu'il convient de respecter. Nous sommes d'avis que le but poursuivi par nos correspondants serait suffisamment atteint si le monument était déblayé et redressé *si toutefois il est bien établi qu'il est aujourd'hui incliné*; il conviendrait, semble-t-il de se borner à cette double opération. Pour éviter l'inconvénient que signale le Comité,

c'est-à-dire que l'excavation à creuser autour du monolithe ne devienne un réceptacle d'eau, il semble qu'il suffirait d'y creuser un ou deux faux-puits par lesquels les eaux pluviales seraient absorbées » (doc. 21).

### 6.5.2.3. *Le redressement proprement dit*

Le début du chantier de redressement, qui a suivi la proposition de Van Bastelaer et du comité provincial, est illustré par un cliché (fig. 14) : la pierre, qui est étançonnée, est encore dans la position de sa découverte et est détournée par une tranchée profonde de plan rectangulaire; à l'arrière-plan sont visibles deux jeunes arbres plantés en 1889. Cette image a été reproduite sur la première carte postale consacrée au site.

De quand date cette opération? Lors d'une séance de la Commission royale des Monuments en 1898, Van Bastelaer annonce laconiquement que les travaux sont à peine achevés (Assemblée générale, 1898:341). La décision des autorités de cautionner cette « restauration » est tout aussi floue, faute d'écrits. Si l'opération s'est déroulée en 1898, le changement de président à la tête de la Commission pourrait avoir facilité le déblocage du dossier. Le nouveau responsable n'est autre que Lagasse de Loch, Directeur des Ponts et Chaussées. Or, c'est un ingénieur des



FIG. 14. – Carte postale d'après un cliché pris au début du chantier de « restauration » du monolithe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Zeupire est encore dans la position de sa découverte. Collection Dejardin, Gozée.

Ponts et Chaussées, un certain de Maesschalck, qui dirigea le travail. Ce responsable aurait « [...] en 1890 [...] fait constituer un massif en béton cerclé de fer, avec 4 barres scellées à des blocs enterrés, afin de former une base solide sur laquelle le Menhir a été dressé, afin de l'émerger complètement du sol. Un procès-verbal de l'opération, protégé contre l'humidité dans une enveloppe en plomb, a été placé dans le socle, afin de prévenir les interprétations erronées dans l'avenir » (Assemblée, 1930:13). La relation de ces propos comporte une erreur certaine et une erreur vraisemblable. La première concerne l'année 1890 qui est à écarter pour dater cet événement, compte tenu de ce qui a été développé dans les paragraphes précédents. La seconde est l'émergence intégrale du bloc. Si les dimensions hors sol actuelles de celui-ci sont confrontées aux documents relatifs à la fouille de 1887 (description et illustrations), il apparaît qu'aujourd'hui, sa base reposerait à une profondeur approchant 1,60 m (fig. 15).

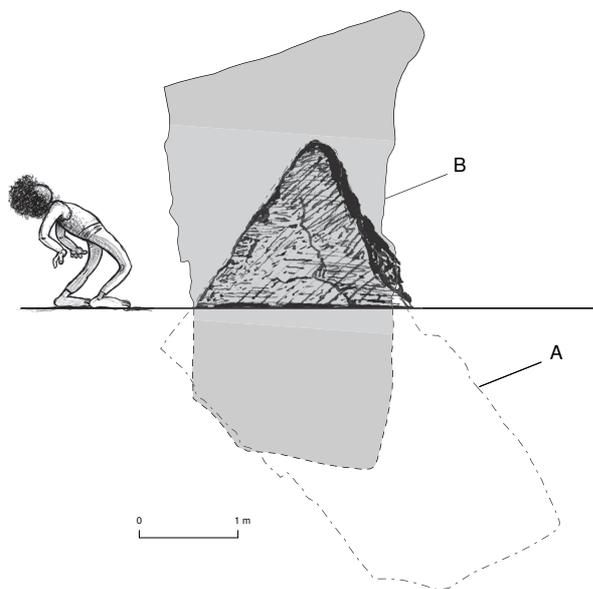


FIG. 15. – Schéma comparatif de la présentation du Zeupire avant (A) et après (B) sa manipulation à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec intégration d'une partie du dessin attribuable à l'architecte Vincent. L'estimation de la partie actuellement enterrée résulte des indications et des commentaires de la fouille de 1887, ainsi que de l'examen du dessin précité (infographie Louis Bruzzese et Jean-François Beaujean, AWEM).

D'une manière curieuse, les conducteurs du chantier ont associé un respect de l'orientation et de l'emplacement primitifs du bloc, toujours implanté au centre du cercle

délimité depuis 1889, avec deux manipulations radicales du Zeupire : l'une consiste en une surélévation de  $\pm 1,30$  m ; l'autre est un basculement de son axe principal de  $\pm 38^\circ$  vers le nord-nord-ouest (fig. 15).

#### 6.5.2.4. *Réflexions à propos du redressement*

Le Comité provincial des Monuments et Van Bastelaer se sont enfermés dans une logique qui a abouti au dressement malencontreux du Zeupire (fig. 16). Cette opération est condamnable pour deux raisons essentielles.

La première est que cette soi-disant restitution ne s'appuie sur aucun argument pertinent. La surélévation du monolithe est le résultat de considérations purement esthétiques (§ 6.5.2.2) et le basculement de son axe principal est une simple hypothèse de travail. En 1898, Van Bastelaer déclarait que « lorsqu'il s'agit d'archéologie, j'aime bien que l'on me donne des raisons palpables ; en un mot, j'aime les preuves en archéologie » (Assemblée générale, 1898:325). Or, aucune trace, aucun vestige (structures associées à l'érection et au renversement éventuel du bloc, lisérés de compression, pierres de calage...) n'avait été décelé lors de la fouille de 1887. Le cas de Gozée n'est pas unique. Sur l'insistance du même chercheur ont été dressés, sans la moindre preuve archéologique, les supposés menhirs de Baileux, avant ou en 1897 (Jacques, 1898:253), et de Sivry en 1897 (Assemblée générale, 1898:341). On comprend d'autant moins les agissements de Van Bastelaer qu'à cette époque la réflexion en matière de restauration progressait de manière significative. Le ministre de Bruyn, alors en charge des Beaux-Arts, soulignait que « le métier de restaurateur a ceci de spécial que la sagesse s'y manifeste, dans bien des cas, plutôt par l'abstention que par l'action. [...] Certains monuments ont subi des réfections tellement radicales, qu'ils ne sont plus que des *fac-simile* [sic] plus ou moins exacts de l'édifice primitif » (Assemblée générale, 1898:259). De même, on peut saluer l'attitude prudente qu'adopta un certain temps la Commission royale des Monuments à propos du Zeupire. Cette prise de position anticipe l'article 9 de la Charte de Venise, dont un extrait célèbre souligne que « la restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques



FIG. 16. – Le Zeupire après la restauration de Van Bastelaer; cliché depuis le nord, pris avant 1906 (Gosseries, 1907)

du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales [...]».

La seconde raison pour condamner le dressement moderne du Zeupire est que ce chantier a dû, comme d'ailleurs la fouille de 1887, détruire en grande partie le contexte stratigraphique local et donc les traces qui auraient peut-être pu déterminer la nature mégalithique éventuelle du bloc. L'organisation d'une campagne archéologique moderne à vocation pluridisciplinaire s'en trouve dès lors compromise.

Une petite parenthèse s'impose ici sur la restitution, durant le  $xx^e$  siècle, de l'état initial des monuments mégalithiques ou de sites interprétés comme tels (Frébutte & Toussaint, 2003a; Frébutte *et al.*, 2003b). Poursuivant les excès commis à Gozée, Baileux ou Sautin, des passionnés peu éclairés et inconscients ont privilégié le fantasme au détriment de la rigueur scientifique. Des blocs couchés ont été péremptoirement considérés comme des menhirs abattus. Arrachés sans précaution à leur contexte stratigraphique, certains ont été élevés à proximité du lieu de leur découverte, tels les trois menhirs d'Oppagne en 1933 ou la pierre de « Waillimont » à Saint-Médard

(Frébutte *et al.*, 2001). D'autres ont subi des déplacements plus importants. En 1951, le soi-disant menhir extrait dans la campagne d'Haulchin est transféré sur la place de ce village; le même jour, le « menhir-polissoir » de Saint-Symphorien gagne le Jardin du Mayeur à Mons. En 1968, la dalle du « Cheval des Gottes » est délocalisée de Gistoux vers la campagne de Chaumont et, deux ans plus tard, un bloc exhumé à Longlier est dressé à Neufchâteau. Les archéologues du Service national des Fouilles, puis ceux de la Direction de l'Archéologie du MRW n'ont envisagé les pratiques de la restauration et de l'anastylose que lorsqu'elles étaient cautionnées par la découverte, au cours de leurs investigations, d'indices indiscutables. Les allées couvertes du « champ mégalithique de Wéris » ont été restaurées sur ce principe, ainsi que quelques menhirs. Parmi ces derniers figurent les menhirs de Heyd (Toussaint *et al.*, 1998) et d'Ozo (Frébutte *et al.*, 2000a), abattus à une époque indéterminée et qui ont été repositionnés dans leurs fosses néolithiques.

## 6.6. Le $xx^e$ siècle

Au  $xx^e$  siècle, le Zeupire devient une curiosité touristique comme en témoignent

quelques cartes postales (fig. 14, 17, 18, 19) et ses flancs gravés par quelques visiteurs inconscients.

Une tentative non aboutie de classement du monument est tentée en 1939. Les membres correspondants du comité de la province de Hainaut transmettent à leur instance supérieure, à savoir la Commission royale des Monuments et des Sites, « [...] le vœu de voir l'État prendre en charge la Pierre sous sa protection de la classer et de maintenir en bon état le chemin qui y conduit » (doc. 22).

Le paysage ouvert dans lequel se profilait la silhouette du Zeupire évolue progressivement et se peuple de multiples éléments qui en altèrent l'appréciation. Les abords de la chaussée Charleroi-Beaumont sont sacrifiés à une urbanisation galopante. En 1955, un bâtiment est construit dans la parcelle 471<sup>r2</sup>, située juste au nord du terrain étriqué acquis par l'État en 1889 (Horemans, 2001 : 8). Cet édifice et le dancing qui le remplaça plus tard ont radicalement défiguré l'environnement du site (fig. 20). Des aménagements de qualité douteuse l'ont également malmené. En 1939, l'Administration des Ponts et Chaussées soumet au gouverneur provincial l'installation d'une haie de thuyas d'Occident, de chaque côté du chemin d'accès, et de quatre ou cinq buissons au pied de la pierre. Ces derniers sont rejetés par la commission et le comité (doc. 23). Pourtant, des cotonéasters ont été plantés à cet endroit.

Durant la seconde moitié du siècle, le monolithe bénéficie d'un balisage touristique. Sa face nord-nord-ouest est flanquée d'un panneau financé par le Touring-Club de Belgique (fig. 19); cette signalisation l'identifie à une « Pierre levée des temps préhistoriques, en grès landénien, connue sous le nom de ZEUPIRE, la seule subsistant d'un ancien cromlech (série de mégalithes posés en cercle) ». À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, ce texte fut écourté et modifié de manière surprenante : « Ici, pierre levée des temps préhistoriques en grès LANDÉNIEN, connue sous le nom de : "ZEUPIRE MÉGALITHE SUBSISTANT D'UN DOLMEN" ». De nos jours, un fléchage disposé le long de la chaussée complète le dispositif en assimilant le Zeupire à une pierre druidique.

Ces aménagements à l'encontre du bon sens ne sont guère élogieux pour le siècle précédent. Comment empêcher de pareilles dérives ? En donnant une importance égale

au classement des monuments, à la protection de leur environnement et à une surveillance archéologique ; d'autres pistes existent encore, par exemple l'acquisition de terrains supplémentaires par les pouvoirs publics (Frébutte *et al.*, 2003b).

Le 23 mars 1994, un arrêté ministériel a classé le monolithe en tant que monument et l'a entouré d'une zone de protection.

## 7. NATURE ET ORIGINE GÉOLOGIQUES DU BLOC

L'attribution du monolithe au « Landénien supérieur » ainsi que la reconnaissance du caractère local de la roche est due au célèbre géologue A. Briart (Séance, 1880). En septembre 1887, lors de l'excursion de la Société géologique de Belgique qui mène ses membres notamment près du Zeupire, fouillé quelques mois plus tôt, Briart s'occupe de la présentation du Landénien. Le rapporteur anonyme de cette visite apporte une description du monolithe : « [...] il est formé de grès blanc à grains fins, cimentés par de la silice amorphe. Les surfaces sont mamelonnées et portent des traces de nombreuses perforations qui décèlent son origine landénienne. Certaines de ses arêtes sont vives et à angles bien prononcés » (Session extraordinaire, 1888 : 38). L'origine est également abordée : il « [...] existe des blocs de même nature qui sont recouverts par le limon quaternaire sur tout le plateau de Gozée, comme la Société va en acquérir la preuve à Malcampé et à La Houzée, où l'on rencontre des blocs remaniés, brisés, à angles vifs et occupant parfois des positions fortement inclinées. À l'endroit même où se dresse celui que la société observe, on a exploité des grès semblables pour en faire des pavés » (Session extraordinaire, 1888 : 38). Van Bastelaer reconnaît en effet que cette industrie, pratiquée « avec une grande ardeur pendant de longues années », a provoqué la disparition des blocs qui étaient visibles à la surface des champs ou même enterrés (Van Bastelaer, 1888 : 102).

D'autres géologues ont confirmé par la suite l'attribution du monolithe au « Landénien supérieur » et son origine locale (Tourneur, 1999 : 20; Delcambre & Pingot, 2000; Pirson *et al.*, 2003). Dans la région, de tels blocs existent en effet en grand nombre



FIG. 17. – Carte postale du début du xx<sup>e</sup> siècle, représentant les faces ouest-sud-ouest et sud-sud-est du bloc. Collection Dejardin, Gozée.

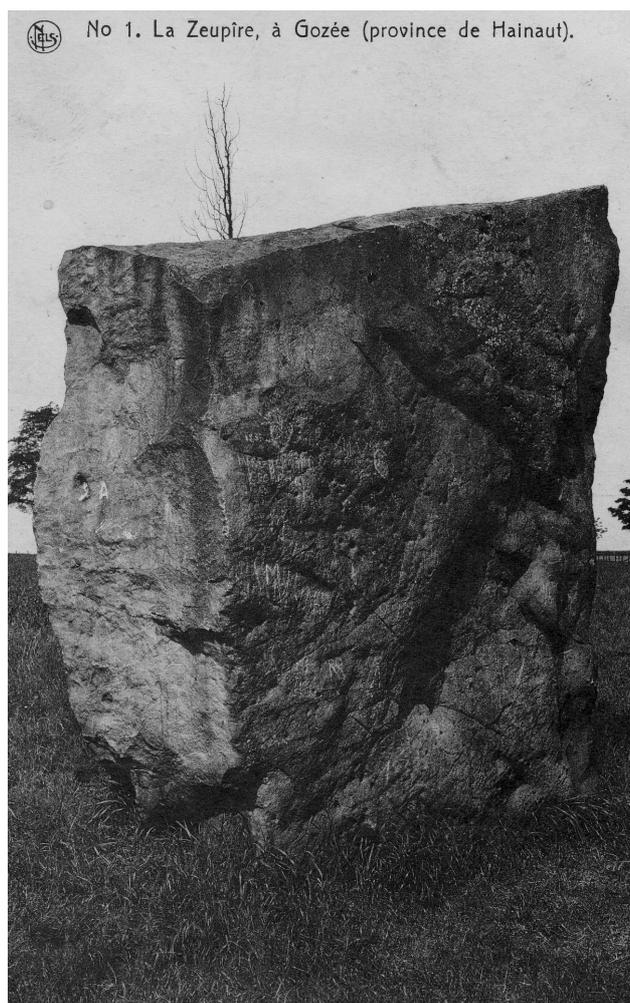


FIG. 18. – Carte postale du début du xx<sup>e</sup> siècle, représentant les faces sud-sud-est et est-nord-est du bloc.



FIG. 19. – Carte postale de la pierre dressée avec le premier panneau touristique. Collection Dejardin, Gozée.



FIG. 20. – Le Zeupire et son environnement actuel, depuis le sud-sud-est (Direction de l'Archéologie, MRW).

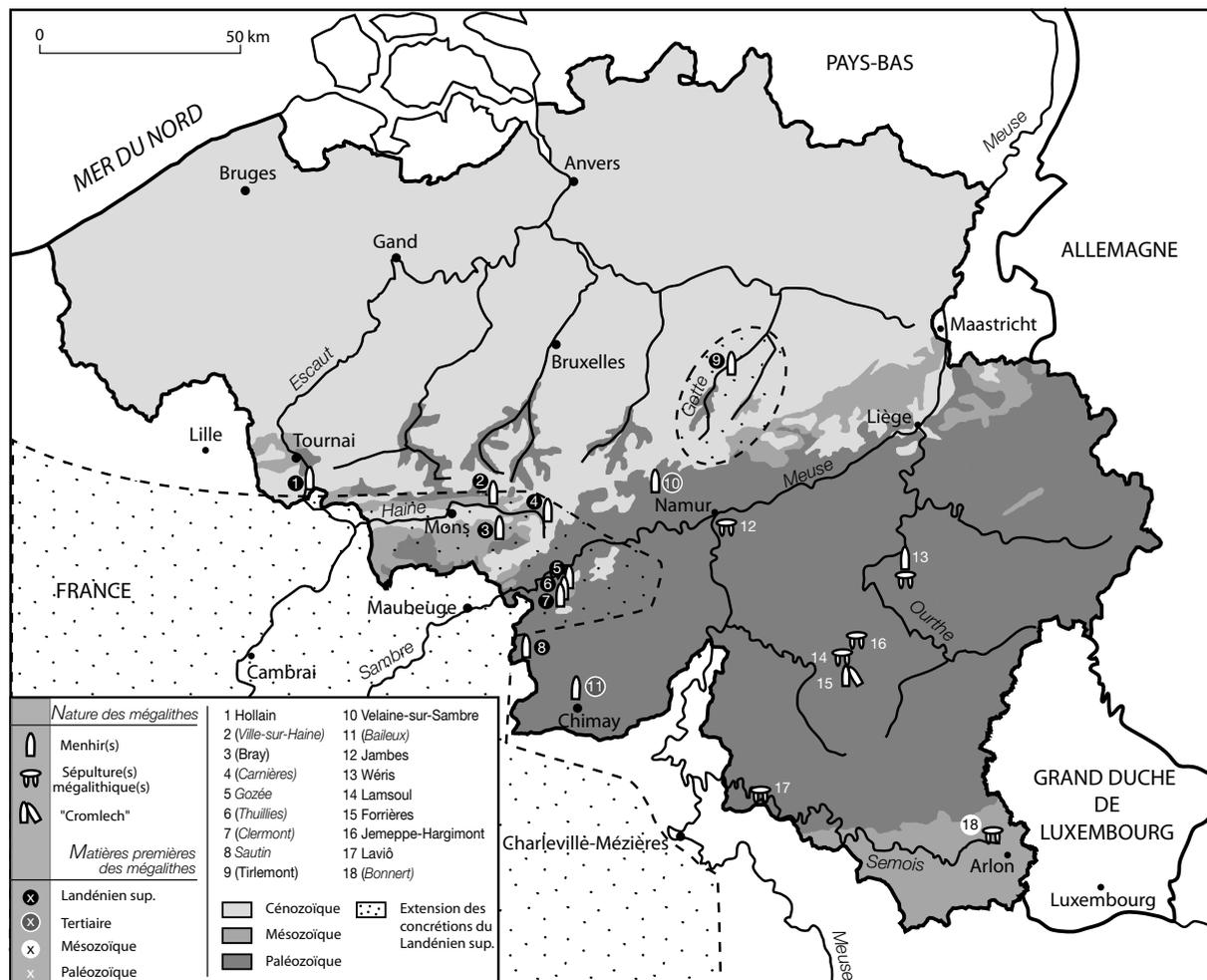


FIG. 21. – Extension des concrétions du «Landénien supérieur» en Belgique et dans le nord de la France, résultant d'une compilation de données bibliographiques [Pirson *et al.* (2001), complété par les informations disponibles sur les cartes géologiques de la Belgique]. Il est probable que cette répartition soit en réalité plus étendue. La localisation des mégalithes avérés (en droit dans la légende) et potentiels (en italique dans la légende) de Belgique est également présentée, de même que la nature de leur roche constitutive (entre parenthèse pour les matériaux supposés). Le fond de carte illustre la répartition des roches du Paléozoïque, du Mésozoïque et du Cénozoïque en Belgique (infographie L. Bruzzese, AWEM).

(fig. 21) : ils ont notamment été signalés à Gozée même mais aussi à Ham-sur-Heure, Thuillies, Nalinnes... (Bayet, 1900; Briart, 1888; Delcambre & Pingot, 2000; Session extraordinaire, 1888). On en rencontre également ailleurs dans le Hainaut (région de Binche notamment) et en Hesbaye (région de Tirlémont). En dehors de la Belgique, ils sont également présents dans le nord de la France et au sud de l'Angleterre (Pirson *et al.*, 2001; 2003).

Ces blocs ont un mode de formation et un mode de gisement particuliers qui appellent quelques commentaires. De même, leur attribution stratigraphique nécessite une remarque, le terme «Landénien supérieur» étant obsolète.

## 7.1. Mode de formation

Il s'agit de concrétions résultant d'une silicification postdépôtive de sables en contexte continental (Pirson *et al.*, 2001). Le concrétionnement affecte des sables «blanchis», lessivés, le plus souvent du «Landénien supérieur». Le processus et les conditions exacts de la silicification restent mal compris. Les sables du «Landénien supérieur» ont une origine fluviale; ils remplissent de puissants chenaux et présentent des stratifications obliques. Ces chenaux sont creusés dans les dépôts antérieurs. Dans le Bassin de Mons, il s'agit souvent des sables marins du «Landénien inférieur» (Thanétien), et la craie est souvent atteinte. Ces sables fluviaux

renferment localement une remarquable faune de vertébrés (mammifères terrestres, reptiles et poissons d'eau douce), comme à Erquelinnes et Dormaal, ce qui a contribué à les rendre célèbres. Des débris de végétaux y sont également signalés. Dans le même contexte, au-dessus des sables blancs avec quartzites, une « forêt fossile » fut mise en évidence à Overlaar, près de Hoegaarden.

La silicification peut conduire à la formation de blocs isolés dans les sables ou à la formation de bancs sub-continus (Pirson *et al.*, 2001). Les dimensions des blocs varient du décimètre cube à plusieurs centaines de mètres cubes; quant aux bancs, ils peuvent atteindre plusieurs centaines de mètres carrés (Overlaar en Hesbaye; Épinois en Hainaut). La roche consiste en grès mais aussi en véritables quartzites, avec passage possible de l'un à l'autre sur un même bloc; les quartzites sont d'une dureté remarquable. Les couleurs varient du « blanc de neige » (Dumont, cité par Briart, 1888:22) au beige en passant par le gris sale et le jaunâtre, avec parfois des nuances rosées. Des traces de plantes et des cupules y sont fréquentes. Les blocs présentent souvent une surface mamelonnée. Contrairement aux affirmations de Gosselet (1883:299), la face inférieure des bancs n'est pas la seule à présenter des mamelons: ceux-ci peuvent être également présents sur la face supérieure et les blocs isolés peuvent être mamelonnés sur toute leur surface.

## 7.2. Mode de gisement

Le mode de formation de cette roche implique une remarque importante: le concrétionnement des sables ne s'effectue pas partout mais résulte de facteurs locaux (topographie, drainage...). En d'autres termes, il est possible d'avoir du « Landénien supérieur » sans silicifications. En outre, les sables fluviatiles affleurent là où les chenaux passaient. Les affleurements de quartzites sont donc discontinus, contrairement aux roches marines indurées du Paléozoïque et du Mésozoïque du sud de la Belgique.

En position primaire, les concrétions du « Landénien supérieur » se présentent sous la forme de bancs plus ou moins continus ou de blocs isolés dans les sables en place (§ 7.1). Toutefois, ces roches ont fréquemment été remaniées pendant le Quaternaire (Briart,

1888; Gosselet, 1883; Gulinck & Tavernier, 1947; Session extraordinaire, 1888). Dans ce cas, les blocs remaniés peuvent être « brisés, à angles vifs et occupant parfois des positions fortement inclinées » (Session extraordinaire, 1888:38). Ils peuvent se rencontrer sous plusieurs mètres de sédiment, à la base des dépôts quaternaires, ou affleurer en surface lorsque les sables d'origine et les dépôts quaternaires éventuels ont été emportés par l'érosion (« blocs de dénudation »). Un déplacement le long d'une pente est possible lors de ces remaniements.

À Gozée, si les sables du « Landénien supérieur » affleurent, de nombreux blocs remaniés jalonnent le plateau aux environs du site, certains gisant en surface encore aujourd'hui.

## 7.3. Position stratigraphique

Bien qu'utilisé par le passé avec le rang d'étage, le terme « Landénien » est aujourd'hui totalement obsolète (Steurbaut, 1998). Depuis les années 1970, une révision fondamentale s'est opérée en stratigraphie; des règles à vocation internationale ont ainsi été établies et différents types de divisions stratigraphiques ont été définis (voir synthèse *in* Pirson, 2003), principalement: la lithostratigraphie (nature des roches), la biostratigraphie (distribution des fossiles) et la chronostratigraphie (notion de temps). Dans sa révision récente des unités lithostratigraphiques du Paléocène moyen au début de l'éocène, E. Steurbaut (1998) propose une nouvelle classification en accord avec les concepts lithostratigraphiques modernes. Ainsi, en Hesbaye, les sables blancs fluviatiles avec concrétions mamelonnées appartiennent au Membre de Dormaal de la Formation de Tirlemont, elle-même se rattachant au Groupe de Landen. Dans le Hainaut, l'équivalent de la Formation de Tirlemont est en cours de définition. Pour certains, les sables fluviatiles appartiennent au Membre d'Erquelinnes qui se rattache à la Formation de Tirlemont (Steurbaut, 1998). Pour d'autres, ils correspondent à une formation à part entière: la Formation d'Erquelinnes (Delcambre & Pingot, 2000; C. Dupuis, comm. pers.). En l'absence de consensus, nous utiliserons ici le terme « Landénien supérieur ».

D'un point de vue chronostratigraphique, si l'ancien « Landénien inférieur » se rattache

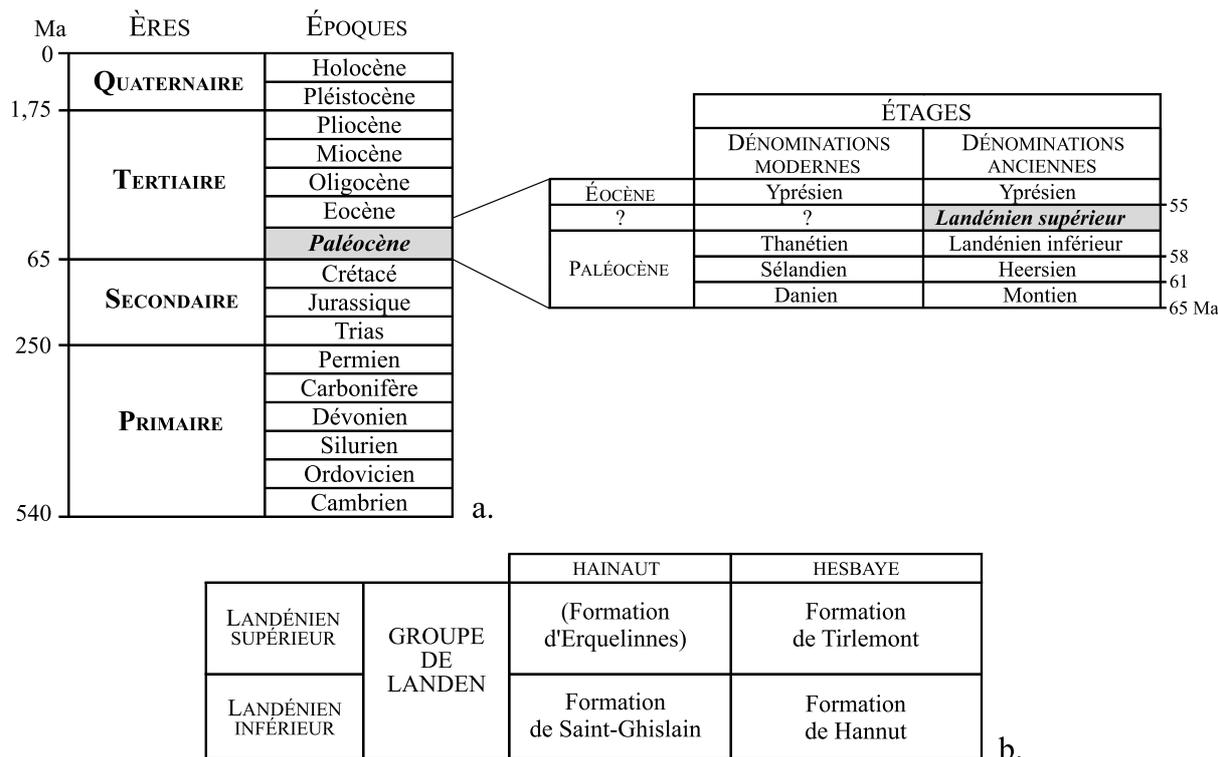


FIG. 22. – **a.** Position du Paléocène et du «Landénien supérieur» dans l'échelle chronostratigraphique internationale. Dénominations modernes des étages du Paléocène d'après Berggren *et al.* (1995); âges d'après Remane (2000) pour les ères et d'après Berggren *et al.* (1995) pour le Paléocène. La position chronostratigraphique du «Landénien supérieur» (Éocène ou Paléocène ?) est actuellement en discussion. **b.** Lithostratigraphie simplifiée du «Landénien» (d'après Steurbaut, 1998, modifié). La Formation d'Erquelines est mise entre parenthèses car son existence est toujours en débat. (infographie L. Bruzzese, AWEM).

au Thanétien (Paléocène), la position du «Landénien supérieur» (fig. 22) est actuellement en discussion. Si ces sédiments sont localisés aux environs de la limite Paléocène/Éocène, leur attribution au Paléocène final ou à l'Éocène inférieur est toujours en débat (Magioncalda *et al.*, 2001).

L'âge précis des concrétions, qui sont postérieures au dépôt des sables dans lesquels elles se développent, est délicat à préciser. La rareté des affleurements où peuvent s'observer à la fois les concrétions strictement *in situ* et les sables du «Landénien supérieur» encadrés par les dépôts sous- (Thanétien) et sus-jacent (Yprésien) explique cette difficulté. À l'heure actuelle, seules deux localités ont fourni des indications permettant d'affirmer que la silicification est également d'âge «Landénien supérieur» : le Cap d'Ailly, près de Dieppe (France), et la carrière de Carnières, dans le Hainaut (Dupuis, 1994; Magioncalda *et al.*, 2001). Par extrapolation, on considère que l'ensemble des concrétions de même type ont un âge similaire.

### 8. LE ZEUPIRE DE GOZÉE, UN RÉEL MENHIR ?

La fonction de menhir du Zeupire a été avancée prudemment par Briart en 1880, puis affirmée sans nuance cinq ans plus tard par son ami Van Bastelaer (1885:371). Ce dernier date le dressement initial de l'époque néolithique (Van Bastelaer, 1888:81). Malgré les résultats négatifs de la fouille de 1887, cette identification a recueilli l'unanimité des archéologues de l'époque et le suffrage de plusieurs géologues. Depuis lors, la pierre est devenue un menhir incontesté du patrimoine belge. Au début du **xx<sup>e</sup>** siècle, une maquette à l'échelle 1/3 l'a reproduite et a été exposée dans la section «Âges de la Pierre» des Musées royaux du Cinquantenaire (de Loë, 1928:237-238). Un peu plus tard, le Zeupire et les autres mégalithes belges ont été octroyés à un courant culturel de la fin du Néolithique, le Seine-Oise-Marne (De Laet, 1982:335; Mariën, 1952b:89-90).

Au vu de ces opinions, la nature archéologique du Zeupire ne devrait plus poser de

problèmes et serait un fait acquis. Cependant, les géologues Delcambre & Pingot (2000:77), chargés de la révision de la carte géologique de Gozée-Nalines, ont récemment émis des réserves sur cette identification; le bloc de Gozée pourrait n'être «[...] simplement que l'un de ces erratiques, redressé à la fin du siècle dernier». Les recherches scientifiques modernes et la problématique du mégalithisme régional réclament donc un examen critique du monolithe. Pour aboutir à un bilan satisfaisant, il convient de récapituler les arguments avancés au XIX<sup>e</sup> siècle, de juger de leur pertinence et de les confronter aux critères contemporains de reconnaissance des menhirs.

## 8.1. Argumentation ancienne, présentation et critique

Quatre arguments, essentiellement développés par Van Bastelaer, sont à la base de l'interprétation mégalithique du bloc : la position levée, des traces de mise en forme, une silhouette particulière et son intégration dans un contexte mégalithique local. Le premier argument a également été cité par quelques géologues dont Briart.

### 8.1.1. La position dressée

La position dressée de la dalle avant sa «restauration» ne fait aucun doute. Elle est attestée par de multiples témoins (des géologues, des archéologues, des architectes, des habitants de Gozée...) et par les illustrations déjà citées. Les raisons de ce dressement ne sont toutefois pas évidentes pour tous.

En 1888, la Fédération archéologique et historique de Belgique tient sa IV<sup>e</sup> session à Charleroi. Une séance comprend de très intéressantes discussions à propos de l'*Étude sur les mégalithes ou Monuments de pierres brutes existant ou ayant existé sur le territoire de la Belgique actuelle* du baron de Loë (1888). Le géologue L. Lambot émet des doutes sur l'identité mégalithique de nombreux blocs, dont le Zeupire de Gozée. Il s'oppose à l'axiome selon lequel la position levée de la dalle résulterait forcément d'une manipulation à l'époque néolithique (de Munck & de Loë, 1889:259–260). Il propose deux pistes de réflexion pour expliquer cette disposition,

l'une fait appel à un processus naturel, l'autre à un processus artificiel.

#### 8.1.1.1. Hypothèse d'un processus naturel

«Est-ce un bloc glissé le long de la berge d'érosion, et resté debout par suite de sa descente le long de la pente et calé ensuite par le limon hesbayen?» (de Munck & de Loë, 1889:259). Cette interrogation de Lambot semble témoigner de sa méconnaissance du dossier. Van Bastelaer lui rétorque, de manière un peu hautaine, que la fouille de 1887 a prouvé que cette théorie est à écarter (de Munck & de Loë, 1889:264). Les membres de la Société géologique de Belgique qui ont vu le site ont d'ailleurs reconnu la disposition «anormale» du monolithe (Session extraordinaire, 1888:38). Briart ajoute qu'elle n'est pas à sa «[...] place naturelle. Les lois de l'équilibre s'opposeraient à cette dernière supposition» (Van Bastelaer, 1888:91). Il est vrai qu'on voit mal comment un phénomène naturel pourrait dresser d'une manière aussi prononcée un bloc remanié sur une de ses tranches.

#### 8.1.1.2. Hypothèse d'un processus artificiel

Un processus artificiel est plus plausible pour expliquer le dressement de la pierre. Ce phénomène serait assez ancien si l'on tient compte des traces d'usure remarquées sur certaines arêtes (§ 6.3.2). Au XIX<sup>e</sup> siècle, il est expliqué de deux manières différentes.

La première prétend que la pierre a été levée intentionnellement par l'homme (Session extraordinaire, 1888:39) et qu'elle correspond à un menhir. Cette conclusion est partagée par des archéologues et par plusieurs géologues.

La seconde interprétation définit cette disposition comme le résultat possible d'une action humaine, moderne et non intentionnelle. En 1880, du grès était extrait à une cinquantaine de mètres du Zeupire. Cette carrière est probablement celle pointée sur les levés de l'Institut géographique militaire; elle s'étend de l'autre côté de la chaussée. Lambot se demande si la pierre dressée ne correspondrait pas plutôt à «[...] un bloc qui a glissé le long des terrasses de la carrière pendant l'exploitation, et qu'ensuite on a laissé pour servir de borne?» (de Munck & de Loë, 1889:259–260). Lors de leur excursion, des

membres de la Société géologique de Belgique proposent une autre raison : « Ou bien ce bloc est-il ainsi planté par suite [...] des affouillements à la berge du chemin creux qui passait là autrefois ? » (Session extraordinaire, 1888:38–39).

Ces dernières éventualités modernes sont peu convaincantes. La glissade du monolithe à partir d'une terrasse de l'exploitation d'une carrière ne résiste pas à l'analyse; ce déplacement aurait été interrompu par le tracé de la chaussée Charleroi-Beaumont ou celui du chemin de Marbisœul, au cas où il se serait déroulé plus anciennement. Enfin, on envisage mal comment et pourquoi l'affouillement du chemin creux aurait dressé la dalle perpendiculairement à son axe. Il l'aurait plutôt fait disparaître en la couchant dans une fosse ou, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, en la débitant en pavés suivant l'habitude locale.

### 8.1.2. Mise en forme

Van Bastelaer (1888:91) a considéré que trois surfaces du monolithe avaient été mises en forme volontairement. Les deux faces principales est-nord-est et ouest-sud-ouest auraient été partiellement régularisées « [...] en enlevant à larges éclats les aspérités mamelonnées que porte naturellement la surface des grès landeniens. » L'ancienne tranche sud du bloc qui correspond, depuis la restauration, à la surface sommitale « [...] est complètement aplanie à grands éclats et porte une arête artificielle en crête continue, d'une finesse remarquable. »

Il faut noter que les blocs remaniés du Quaternaire peuvent se présenter sous une forme naturelle de dalle, mamelonnées ou non, porter ces mamelons sur une ou deux faces, et comporter des arêtes vives.

Lors d'un examen récent, notre équipe n'a pas discerné d'indices évidents de mise en forme globale du monolithe. Cependant, deux zones présentent des traces limitées qui pourraient être prudemment assimilées à des contre-bulbes, ce qui témoignerait d'un débitage intentionnel d'éclats; il s'agit d'une part du bord occidental de la tranche sud-sud-est et d'autre part de l'arête transversale arrondie qui sépare les faces sommitale et nord-nord-ouest.

### 8.1.3. Silhouette et inclinaison de la dalle

Le fouilleur du site de Gozée a souligné l'analogie de silhouette entre le Zeupire et la pierre Brunehaut de Hollain qui est identifiée à une pierre levée depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les monolithes comportent « [...] le même angle aigu ou [*sic*] sommet, dirigé de même vers le nord-ouest [...] » (Van Bastelaer, 1888:92). Une des lithographies, éditée en 1888, illustre cette comparaison (fig. 8, p. 8). Depuis lors, le terme Zeupire est devenu courant dans le vocabulaire des mégalithiciens belges. Il désigne des dalles dressées dont les deux faces principales sont en forme de trapèzes irréguliers et dont la surface sommitale s'incline à moins de 45° (Frébutte *et al.*, 2000a; fig. 23).

La silhouette actuelle du bloc de Gozée est le fruit d'une « restauration » fondée sur l'idée que la pierre s'est inclinée après son dressement initial et donc qu'il fallait lui rendre cet aspect originel. Cette présomption est plausible si le bloc est réellement un menhir; il serait en effet étonnant que les Néolithiques l'aient planté de biais, sur un angle, et non sur une base régulière (fig. 8, p. 8, et fig. 10, p. 14), d'autant que le pragmatisme indéniable de ces constructeurs a été démontré dans des études archéologiques récentes (Frébutte *et al.*, 2000b). L'obliquité de la dalle serait donc postérieure à cet hypothétique dressement néolithique. Deux causes pourraient être à l'origine de l'inclinaison : l'une serait due à un affaissement du terrain, consécutif à l'activité de quelques fabricants de pavés signalée par M.-J. Piraux (§ 6.3.1) et Van Bastelaer (§ 6.4.3.2). L'autre cause serait antérieure à l'époque industrielle; elle résulterait du creusement ou d'une phase d'élargissement de la berge orientale du chemin de Marbisœul. Lors de ces travaux, la pierre levée a pu constituer un obstacle physique ou devenir un danger en terme de stabilité. Une des meilleures façons de s'en débarrasser était peut-être d'aménager une fosse derrière son côté sud-sud-est et de l'y basculer. De cette manière, son côté opposé (la tranche nord-nord-ouest) épousait la déclivité du talus. Un cas apparenté a été décelé sur le site de l'allée couverte de « Wéris I ». Le « menhir indicateur » du monument a été renversé dans une fosse lors de l'installation d'un chemin (Hubert & Huysecom, 1984).



FIG. 23. – Le menhir Zeupire d'Ozo à Durbuy (Direction de l'Archéologie, MRW)

#### 8.1.4. Intégration dans un contexte mégalithique local

##### 8.1.4.1. Les éléments potentiels

La présence de menhir(s) à Gozée est défendue par une autre conviction de Van Bastelaer. Sans aucune preuve archéologique, il attribue à la Thudinie un patrimoine mégalithique important qui se compose d'un dolmen, la « Table du Diable » de Viscourt (Clermont), et de cinq pierres dressées : les « trois » Zeupires ; le « Tchvô d'cayô » (cheval de pierre) ou « Tchô-cayô » (chaud caillou ; Hennuy, 1995) de Thuillies ; la « Pierre du Diable » de Viscourt. Le Zeupire restauré serait le seul rescapé de cet ensemble. C. Hennuy (1980:13–15) note que la Pierre et la Table du Diable ne constitueraient qu'un seul et même monument auquel il confère une fonction de polissoir ; il ajoute à la liste un menhir supplémentaire : la « Blanche Borne » de Castillon.

Une remarque s'impose ici. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, tous les auteurs, archéologues ou non, répétant les propos les plus célèbres de Van Bastelaer, signalent l'existence de trois Zeupires comme un fait acquis. Dans son premier article, le président de la Société archéologique de Charleroi se remémore effectivement que dans sa jeunesse il s'asseyait à Gozée à l'ombre de trois pierres dressées

(Van Bastelaer, 1885:369). Trois éléments révèlent le caractère conjectural du premier Zeupire détruit :

- en avril 1887, l'emplacement exact de ce bloc aurait été signalé à Van Bastelaer par « [...] un vieux du village » (Van Bastelaer, 1891:323). Il est donc étrange que ce mégalithe potentiel ne soit pas localisé sur la planche cadastrale (fig. 6, p. 7) publiée par la suite, alors qu'y sont pointés le Zeupire conservé et celui détruit vers 1845 ou dans les années 1870 ;
- en 1898, le court exposé que cet érudit réalise à la Commission royale des Monuments montre que son souvenir a partiellement évolué : « Il y a longtemps, j'avais vingt ans et je n'étais nullement archéologue, mon attention fut spécialement appelée sur les *zeupires*, monolithes restant du monument de Gozée ; il y en avait deux et l'on en avait connu trois » (Assemblée générale, 1898:340) ;
- enfin, la mention que « [...] beaucoup de gens du village ne se souviennent que de deux monolithes » (Van Bastelaer, 1888:89), renforcée par la traduction de Zeupire par deux *pires* (§ 5), accentue le soupçon et souligne la prudence indispensable à adopter sur le sujet.

### 8.1.4.2. Organisation et orientation des Zeupires

L'époque de la découverte du site était assez obsédée par les cromlechs. Certains chercheurs en voyaient sur le plateau de Solwaster (Harroy, 1889), à Overpelt (de Loë, 1888:116) ou près de Diepenbeek (de Loë, 1888:101–103). Van Bastelaer lui-même en suspectait à Baileux, à Viscourt et à Gozée où les Zeupires seraient les vestiges « [...] d'un monument composé d'une série de pierres levées [...]. Ce n'étaient pas des peulvans isolés, mais des menhirs réunis en un cromlech, dont nous ne pouvons apprécier aujourd'hui l'importance à l'origine lointaine de sa consécration » (Van Bastelaer, 1885:379). Les pierres manquantes de ce cercle mégalithique correspondraient aux nombreux « grès volants » débités par l'industrie. Une opinion développée plus récemment par C. Hennuy est aussi hypothétique : les Zeupires constitueraient plutôt « [...] les chefs de file de trois alignements parallèles formés de pierres de plus en plus petites (disparues d'autant plus vite encore), et qui iraient rejoindre les ruisseaux, comme c'est le cas à Carnac. [...] Plus simplement, il aurait pu y avoir à l'origine une ou deux pierres levées, éloignées des Zeupires dans une direction solsticiale et sur laquelle (lesquelles) on prenait visée entre les Zeupires » (Hennuy, 1980:20). Selon ce même auteur, l'axe principal des monolithes était orienté vers le solstice d'hiver, « [...] peut-être sur le lever intermédiaire du 8 novembre, date importante pour les semilles pré-hivernales. » (Hennuy, 1980:18).

Ces deux thèses qui ont renforcé l'idée du caractère mégalithique du Zeupire sont très conjecturales. Elles s'appuient d'une part sur des pierres disparues, dont la localisation et l'existence sont incertaines, et d'autre part sur une pierre qui a subi un dressement moderne ; enfin, le respect de l'orientation initiale de cette dernière est vraisemblable mais pas assuré.

## 8.2. Considérations archéologiques actuelles

### 8.2.1. Critères scientifiques de reconnaissance des menhirs

Les études relatives aux menhirs, qu'il s'agisse d'articles consacrés à l'un ou l'autre monument ou de synthèses (par exemple,

Beneteau, 2000 ; Lecerf, 1999) placent rarement la question de la reconnaissance mégalithique de ces monolithes au centre de leurs préoccupations. Elles ne se focalisent souvent qu'accessoirement sur l'analyse des critères en la matière. Une telle situation tient probablement à ce que leurs auteurs se sont consacrés à des ensembles, notamment des alignements, dont la réalité mégalithique ne pose pas de réels problèmes.

Dans les régions « périphériques » du mégalithisme que sont la Belgique et les régions voisines — nord de la France et Luxembourg — une telle démonstration est plus délicate à établir, et ce pour diverses raisons. Les monolithes y sont, en majorité, isolés de tout contexte archéologique. La plupart des rapports de fouilles anciennes n'abordent que sommairement ce problème. Enfin, de nombreux inventaires dénués de sens critique « polluent » la littérature archéologique. Il est dès lors impossible de faire l'économie d'une telle discussion. C'est d'ailleurs dans cette optique que les publications récentes relatives aux fouilles de menhirs ont été envisagées, par exemple à Morville près de Wéris (Toussaint & Hubert, 1998) et sur le site du Béisenerbiert au Grand-Duché de Luxembourg (Valotteau, 2002).

Pour approfondir le domaine de la reconnaissance ou du déclassement des menhirs, il a cependant paru indispensable de structurer, avec davantage de rigueur, les critères utilisés. À cette fin, les indices retenus ont été répartis en deux grandes catégories : d'une part, ceux qui témoignent du dressement anthropique du monolithe, abstraction faite de toute idée de chronologie ; d'autre part, les indices de datation de cette utilisation anthropique qui, seuls, permettent éventuellement de rapporter le monolithe étudié au Néolithique et donc de le considérer comme un menhir. Ces deux catégories de critères ont chacune été divisées en deux en fonction de la nécessité ou non de pratiquer des fouilles archéologiques pour les observer et les enregistrer. Chacun des caractères a en outre été affecté d'une expression de fiabilité (très bon critère, bon critère, critère accessoire).

À titre d'exemples, l'existence d'une fosse d'érection et la présence de blocs de calage figurent parmi les critères d'érection, donc d'utilisation anthropique, d'un monolithe dont le repérage nécessite une fouille. Hors fouilles,

l'utilisation d'un monolithe par l'homme peut, entre autres, se déduire de sa position encore dressée, de l'examen d'archives médiévales, de son insertion dans un alignement mégalithique reconnu, des traces de mise en forme qu'il peut éventuellement présenter, ou encore d'une érosion différentielle de sa base et de son sommet.

Parmi les critères de datation qui permettent une interprétation comme menhir à l'issue des fouilles, la présence de matériel archéologique identifiable dans la fosse d'érection ou encore la datation radiocarbone de matériel trouvé dans cette fosse semblent les plus pertinents. Le caractère anthropomorphe d'un monolithe ou encore son insertion dans un alignement mégalithique reconnu, dont d'autres éléments sont bien datés, sont également des indices intéressants qui ne nécessitent pas de fouilles. Lorsqu'aucun des critères « positifs » de datation retenus n'est présent, il peut être envisagé, sous peine d'avoir à éliminer du corpus un grand nombre de monuments « évidents », d'utiliser des critères d'exclusion : si le monolithe est jugé trop grand pour être une borne, une « pierre de boteresse », s'il peut être montré qu'il n'a rien à voir avec des activités modernes liées à l'exploitation de carrières, au tourisme ou à des aménagements divers..., alors il est plausible de formuler l'hypothèse mégalithique.

Le recoupement de ces indices conduira ensuite à classer les monolithes comme menhirs certains, probables ou à vérifier, ou encore à les déclasser. L'ensemble de la problématique de l'identification d'un menhir et les critères présentés ici seront développés en détail dans un travail en cours de préparation.

### 8.2.2. Bilan relatif à la nature archéologique du Zeupire

Sur base des critères théoriques actuels et de la critique de l'argumentation ancienne, que penser du monolithe de Gozée ?

Le bloc était clairement dressé avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce fait est démontré par des documents iconographiques et par les témoignages d'archéologues et de géologues. L'érosion différentielle du sommet plaide également dans ce sens (§ 6.3.2).

Le dressement résulte d'une manipulation intentionnelle de l'homme (§ 8.1.1.2). L'explication de cette disposition par des activités

modernes (carrière...) est à écarter pour diverses raisons, notamment topographiques. Il est impossible de déterminer si la pierre s'est affaissée ou non depuis son élévation initiale. La fouille de 1887 n'a en effet enregistré aucun bloc de calage et aucune information stratigraphique telle que des traces de creusement et de remplissage d'une fosse d'érection (§ 6.4.3.2). Cette remarque ne veut pas forcément dire que ces types d'indices n'étaient pas présents. La compétence des fouilleurs peut naturellement être mise en doute ; ces vestiges sont souvent discrets et difficilement discernables pour des yeux non avertis. En tout cas, l'ingénieur de Maesschalck déclare ne pas avoir trouvé de blocs de calage lors des travaux de redressement (Assemblée, 1930 : 13).

Le Zeupire correspond-il pour autant à un menhir néolithique ? Aucun des critères positifs de datation des mégalithes néolithiques, cités au paragraphe précédent, n'est applicable pour le Zeupire. En effet, la fouille de Van Bastelaer n'a pas livré le moindre artefact (§ 6.4.3.2). Le site n'a en outre fait l'objet d'aucune datation radiocarbone. Enfin, le monolithe n'est pas intégré dans un alignement dont des composants seraient datés (§ 8.1.4).

L'utilisation des critères d'exclusion permet cependant de rejeter une fonction de borne ou de « pierre de boteresse », et de ne pas rapporter le bloc à des activités industrielles ou touristiques modernes.

L'absence d'arguments scientifiques de premier ordre incite à adopter une réserve indispensable dans ce dossier et de ne pas considérer le Zeupire comme un menhir certain. Parallèlement, le déclassement du bloc est à rejeter par manque d'arguments probants en ce sens. L'élévation d'un bloc de 25 tonnes peut par contre trouver une explication raisonnable dans le cadre du mégalithisme. Par conséquent, nous proposons de ranger le Zeupire parmi les menhirs « probables » de la Wallonie.

Il est à noter que les concrétions landéniennes ont été utilisées dans la construction de mégalithes « probables » en Belgique (Hollain) et dans le nord de la France, ainsi que de vestiges incontestables en Angleterre, notamment Stonehenge et Avebury (Pirson *et al.*, 2003). Plusieurs menhirs de Wallonie actuellement considérés comme « hypothétiques » sont également constitués de cette roche (Sautin ou Estinnes). Une attribution similaire au « Landénien supérieur » pourrait également

concerner, au vu du contexte géologique ou des descriptions existantes, des blocs disparus (notamment Bray, Carnières, Tirlémont, Thuillies ou Clermont), ou des blocs encore existants mais n'ayant pas fait l'objet d'un examen géologique récent (comme Court-Saint-Étienne, Chaumont-Gistoux, Doyon ou Ville-sur-Haine). L'ensemble des monuments certains, probables et « à vérifier » permet ainsi d'esquisser une « province landénienne » pour le mégalithisme ; dans cette région, les Néolithiques pouvaient disposer de tels blocs disséminés en surface, dénudés de leurs encaissements meubles, alors que d'autres roches dures y étaient absentes. Dès lors, l'utilisation de monolithes du « Landénien » traduirait une fois de plus le pragmatisme de ces constructeurs.

## 9. CONCLUSION

Au terme de cet article, il convient d'insister sur certains points qui touchent à l'historiographie du Zeupire de Gozée, à sa valeur archéologique et à des perspectives méthodologiques de la recherche.

D.-A. Van Bastelaer a joué un rôle essentiel et contrasté dans l'historiographie de ce monolithe. Son activité comprend des aspects positifs comme la rédaction de plusieurs articles incontournables et une obstination à susciter des mesures conservatoires de la part des pouvoirs publics ; l'acquisition des terrains en 1889 par l'État est l'aboutissement de cette démarche. Paradoxalement, avec le Comité provincial des Monuments du Hainaut, il s'est dépensé pour que soit réalisé l'in vraisemblable chantier de « restauration » entre 1895 et 1898. Cette opération, qui a consisté en un redressement et une surélévation de la dalle, visait une restitution hypothétique de l'apparence néolithique du monument ; elle n'était étayée par aucune donnée archéologique et est donc condamnable.

La nature archéologique incontestable du Zeupire a été défendue par le même érudit et son entourage sur base de quatre éléments : la position levée, des traces de mise en forme, une silhouette particulière et son intégration dans un contexte mégalithique local. L'analyse de ces arguments confrontée aux critères contemporains de reconnaissance des menhirs a abouti à un bilan plus nuancé. Aucune certitude n'est en effet de mise vu l'absence

de données archéologiques (structures, datation...) et l'inutilité probable d'un contrôle par une fouille moderne. Les résultats d'une telle intervention sont fortement compromis d'avance : le contexte stratigraphique du bloc a été profondément perturbé par le creusement du chemin de Marbisœul, par la tranchée réalisée par des fabricants de pavés dans les années 1870, par la fouille de 1887 et enfin par les terrassements associés au chantier de « restauration ».

Que conclure ? Le Zeupire a été dressé intentionnellement et anciennement, c'est un fait avéré. Le déclasser n'est pas envisageable. Même si l'élévation de ce « colosse » de quelque 25 tonnes évoque une motivation néolithique, il n'est pas non plus permis d'affirmer sans la moindre nuance son caractère mégalithique. Grâce à des critères d'exclusion, la proposition qui nous paraît la plus acceptable est de le ranger parmi les menhirs « probables » de la Wallonie. Un autre bémol doit être apporté à ce dossier ; contrairement à ce qui est avancé depuis près de 120 ans, le nombre de trois blocs dressés le long du chemin de Marbisœul est conjectural ; l'existence d'un des deux blocs de ce type détruits au XIX<sup>e</sup> siècle n'est effectivement pas garantie.

L'exégèse de l'historiographie du menhir de Gozée conduit enfin à une réflexion d'ordre méthodologique. Hormis les campagnes archéologiques menées depuis 1979 au « champ mégalithique de Wéris » et à l'allée couverte de Lamsoul, la perception du patrimoine mégalithique de la Wallonie repose sur des données anciennes. Comme il a été souligné dans les lignes qui précèdent, l'examen critique approfondi de cette documentation est à intégrer systématiquement dans les perspectives des recherches, avant les indispensables fouilles pluridisciplinaires.

Pour terminer, nous émettrons le vœu que des modifications et des améliorations (plantations et panneaux touristiques) soient apportées au site du Zeupire, en coordination avec la Direction de l'Archéologie du MRW (fig. 24).

## Remerciements

Les auteurs tiennent à remercier les personnes qui les ont accueillis et qui leur ont fourni une aide au cours de leur recherche : MM. Horemans et Hennuy, respectivement président et vice-président du Centre d'Histoire et d'Art de la Thudinie ;



FIG. 24. – État actuel du site du Zeupire de Gozée (Direction de l'Archéologie, MRW)

M. et M<sup>me</sup> Dejardin, dynamiques protecteurs de la mémoire collective de Gozée ; M. Dupuis, géologue et professeur à la Faculté polytechnique de Mons ; M. Hevenepoel, directeur général de la Régie des Bâtiments ; M. Biart, M<sup>mes</sup> Rans et Roelandts, respectivement conseiller général et agents administratifs à la Régie des Bâtiments, Service de Gestion patrimoniale ; M. Van Belle, M. Coppin et M<sup>me</sup> Pasté, respectivement architecte-directeur, ingénieur industriel chef du district de Charleroi et agent administratif à la Régie des Bâtiments, Direction provinciale du Hainaut ; M. Michel, agent administratif à la Régie des Bâtiments, Service Restauration des Monuments fédéraux ; M<sup>lle</sup> Dupont du Musée d'Histoire naturelle de Mons ; Jean-François Beaujean, Louis Bruzzese, Sylviane Lambermont et Jean-François Lemaire, indispensables techniciens de l'asbl Association wallonne d'Études mégalithiques.

### Bibliographie

Assemblée, 1930 = «Assemblée du 3 mai 1929», *Bulletin des Naturalistes de Mons et du Borinage*, XI–XII, 1928–1929 et 1929–1930 : 13–14.

Assemblée générale, 1898 = «Assemblée générale & réglementaire du 10 octobre 1898 au Palais des Académies (Salle de Marbre)», *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, XXXVII : 253–343.

BAYET L., 1900. *Gozée-Nalinnes*, Bruxelles, Commission géologique de Belgique (Carte géologique de la Belgique au 1/40 000, n° 164).

BELLAIRE C., GAIARDO L. & GLANS-DORFF B., 1992. *Itinéraires des mégalithes en Wallonie. 142 km de Ramioul à Furfooz et 221 km de Velaine-sur-Sambre à Hollain*, Bruxelles, Société royale de Géographie (Hommes et Paysages, 16), 43 p.

BENETEAU G., 2000. *Les alignements de menhirs du sud de la Vendée*, Toulouse, Éditions Anthropologica, 363 p.

BERGGREN W.A., KENT D.V., SWISHER C.C. (III) & AUBRY M.-P., 1995. *A revised Cenozoic geochronology and chronostratigraphy*, in W.A. Berggren, D.V. Kent, M.-P. Aubry & J. Hardenbol (éd.), *Geochronology, Time Scales and Global Stratigraphic Correlation*, SEPM (Society for Sedimentary Geology), special publication, n° 54 : 129–212.

BRIART A., 1888. «Notice descriptive des terrains tertiaires et crétacés de l'Entre-Sambre-et-Meuse», *Annales de la Société géologique de Belgique*, XV, 1887–1888 : 3–58.

- CORNET J., 1898. « Notice biographique sur Alphonse Briart », *Bulletin de la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie*, XII : 268–299.
- DEJARDIN P., 2002. « Nouvelles de Normandie sur la Zeupire », *Vers L'Avenir-Le Rappel*, édition du 30 janvier 2002 : 18.
- DE LAET S.J., 1982. *La Belgique d'avant les Romains*, Wetteren, Éditions Universa, 793 p.
- DELCAMBRE B. & PINGOT J.-L., 2000. *Gozée-Nalinnes 52/3–4. Carte géologique au 1/25 000 et Notice explicative*, Namur, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (Carte géologique de Wallonie au 1/25 000), 106 p.
- DE LOË A., 1888. « Étude sur les mégalithes ou monuments de pierres brutes existant ou ayant existé sur le territoire de la Belgique actuelle », *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, XVI : 95–128.
- DE LOË A., 1928. *Belgique ancienne. Catalogue descriptif et raisonné. I. - Les Âges de la Pierre*, Bruxelles, Vromant & Co, 261 p.
- DE MUNCK É., 1895. « Séance du Mardi 7 août 1894 », *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, IX<sup>e</sup> session, Congrès de Mons, 1894 : 135–137.
- DE MUNCK É. & DE LOË A., 1889. « Séance des sections. Première section. Études préhistoriques », *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, IV<sup>e</sup> session, Congrès de Charleroi, 1888 : 253–280.
- Discussion, 1888 = « Discussion », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, VI, 1887–1888 : 356–359.
- DUPUIS C., 1994. *Karstic induced silcretes related to an Upper Palaeocene paleosurface in northern France and southern Belgium*, in *Abstract 14th International Sedimentological Congress*, Recife, 1994 : S8-6.
- DUQUENNE E., 1907. « Nécrologie », *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'Arrondissement judiciaire de Charleroi*, XXIX : 315–318.
- FRÉBUTTE Chr., HUBERT Fr. & TOUSSAINT M., 2001. « Herbeumont/Herbeumont et Saint-Médard : corruption du patrimoine ou contrefaçon de mégalithes ? », *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 9 : 161–164.
- FRÉBUTTE Chr., PIRSON St., TOUSSAINT M., HUBERT Fr., LAMBERMONT S. & MASY Ph., 2000a. « Durbuy/Izier : fouille et redressement d'un menhir de type « Zeupire » à Ozo », *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 8 : 152–154.
- FRÉBUTTE Chr. & TOUSSAINT M., 2003a (à paraître). *Aperçu de l'historiographie du mégalithisme wallon*, in M. Toussaint (dir.), *Le champ mégalithique de Wéris. Fouilles de 1979 à 2001. Volume 1. Contexte archéologique et géologique*, Namur, Division du Patrimoine (Études et Documents, Série Archéologie, 9).
- FRÉBUTTE Chr., TOUSSAINT M. & HUBERT Fr., 2000b. *Essai d'analyse des menhirs du champ mégalithique de Wéris (Durbuy)*, in 8<sup>e</sup> Journée d'Archéologie Luxembourgeoise, 25 et 26 février 2000, Rochefort : 14–26.
- FRÉBUTTE Chr., TOUSSAINT M. & HUBERT Fr., 2003b. « Pour une conservation responsable du patrimoine mégalithique de Wallonie », *Les Cahiers de l'Urbanisme*, 43 : 51–65.
- FRÉBUTTE Chr., TOUSSAINT M., HUBERT Fr. & MASY Ph., 2003c (à paraître). *L'allée couverte de « Wéris I » : bilan des connaissances avant les fouilles récentes*, in M. Toussaint (dir.), *Le champ mégalithique de Wéris. Fouilles de 1979 à 2001. Volume 1. Contexte archéologique et géologique*, Namur, Division du Patrimoine (Études et Documents, Série Archéologie, 9).
- GOSSELET J., 1883. *Esquisse géologique du Nord de la France et des Contrées voisines. Troisième fascicule. Terrains tertiaires*, Lille, 65 p.
- GOSSERIES J., 1907. « Gozée & Marbais », *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'Arrondissement judiciaire de Charleroi*, XXIX : 63–251.
- GULINCK M. & TAVERNIER R., 1947. *Les grès tertiaires exploités en Basse et Moyenne*

- Belgique, in *Centenaire de l'Association des Ingénieurs sortis de l'École de Liège (A.I.Lg.)*, A.I.Lg., 1947 : 179–185.
- HARROY E., 1889. *Cromlechs et dolmens de Belgique à Solwaster lez-Spa, à Dourbes-Fagnolles les-Mariembourg, Sin-sin, à Velaine-Balatre, à Wéris, à Mousny-Laroche*, Namur, 121 p., 32 fig.
- HENNUY Cl., 1980. *Les Mégalithes de Thudinie*, Thuin, Publications du Centre d'Histoire et d'Art de la Thudinie, 3, 2<sup>e</sup> éd. remaniée et augmentée, 41 p.
- HENNUY Cl., 1984. *Les mégalithes de Thudinie : leurs dénominations et leurs légendes*, in *Le Folklore des pierres*, Actes de colloque de Woluwé-Saint-Lambert, novembre 1982, Woluwé-Saint-Lambert, Fondation Marinus : 11–18.
- HENNUY Cl., 1992. *Les Grands dossiers de la justice en Thudinie. Ragnies. Le Record de 1450*, Thuillies, 74 p.
- HENNUY Cl., 1995. « Mégalithes de Thudinie. À propos d'un menhir disparu à Thuillies. "Tchô-cayô ou tchvô d'cayô" », *Le Tuli-sien*, 42 : 777–781.
- HOREMANS J.-M., 2001. « Un monument négligé : la Zeupire de Gozée », *Sambre & Heure*, 71 : 5–10.
- HUBERT Fr. & HUYSECOM É., 1984. *Quatrième campagne à l'allée couverte I de Wéris*, in *Conspectus MCMLXXXIII*, Bruxelles, Archaeologia Belgica, 258 : 15–19.
- (JACQUES V.), 1888. « Communication de M. V. Jacques. Sur les Zeupires de M. Van Bastelaer », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, VI, 1887–1888 : 354–355.
- (JACQUES V.), 1898. « Compte rendu du XII<sup>e</sup> congrès de la Fédération archéologique des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie tenu à Malines du 8 au 11 août 1897, par M. Jacques », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, XVI, 1897–1898 : 251–255.
- KAISIN J., 1884. « La charte de Ragnies. 1450 », *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi*, XIII : 69–106.
- LECERF Y., 1999. *Monteneuf. Les Pierres Droites. Réflexions autour des menhirs*, Rennes, Université de Rennes (Document archéologique de l'Ouest), 120 p., 16 pl. hors texte.
- MAGIONCALDA R., DUPUIS C., BLAMART D., FAIRON-DEMARET M., PERREAU M., RENARD M., RIVELINE J., ROCHE M. & KEPPENS E., 2001. « L'excursion isotopique du carbone organique ( $\delta^{13}\text{C}_{\text{org}}$ ) dans les paléoenvironnements continentaux de l'intervalle Paléocène/Éocène de Varangeville (Haute-Normandie) », *Bulletin de la Société géologique de France*, 172, 3 : 349–358.
- MARIËN M. E., 1952a. *Oud-België. Van de eerste landbouwers tot de komst van Caesar*, Antwerpen, De Sikkel, 528 p.
- MARIËN M. E., 1952b. « La civilisation de Seine-Oise-Marne en Belgique », *L'Anthropologie*, 56 : 88–92.
- PIRSON St., 2003. *Contextes géologique et géomorphologique du « champ mégalithique de Wéris*, in M. Toussaint (dir.), *Le champ mégalithique de Wéris. Fouilles de 1979 à 2001. Volume 1. Contexte archéologique et géologique*, Namur, Division du Patrimoine (Études et Documents, Série Archéologie, 9).
- PIRSON St., DUPUIS C., BAELE J.-M., COLLET H., & MORTIER T., 2001. « Fragments de polissoirs découverts à Petit-Spiennes : pétrographie et implications archéologiques », *Notae Praehistoricae*, 21 : 145–156.
- PIRSON St., TOUSSAINT M. & FRÉBUTTE Chr., 2003 (en préparation). « Stratégies d'exploitation des matières premières dans le mégalithisme de Belgique : état de la question », *Notae Praehistoricae*, 23.
- REMANE J., 2000. *International stratigraphic chart*, UNESCO & International Union of Geological Sciences (IUGS).
- Séance, 1880 = « Séance du 20 juin 1880 », *Annales de la Société géologique de Belgique*, VII : CXXIII–CXLIX.
- Session extraordinaire, 1888 = « Session extraordinaire annuelle tenue dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, du 17 au 19 septembre

- 1887», *Annales de la Société géologique de Belgique*, XV : 29–54, pl. A.
- SOIL E., 1895. « Séance du 7 août 1894 », *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, IX<sup>e</sup> session, Congrès de Mons, 1894 : 251–252.
- STEURBAUT E., 1998. « High-resolution holostratigraphy of Middle Paleocene to Early Eocene strata in Belgium and adjacent areas », *Palaeontographica*, 247/5–6 : 91–156.
- TOURNEUR Fr., 1999. « Études lithologiques de monuments historiques : quelques exemples en Région wallonne », *Bulletin de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles*, 16.2 – 1998/1999 : 7–44.
- TOUSSAINT M. (dir.), 2003a (à paraître). *Le champ mégalithique de Wéris. Fouilles de 1979 à 2001. Volume 1. Contexte archéologique et géologique*, Namur, Division du Patrimoine (Études et Documents, Série Archéologie, 9).
- TOUSSAINT M., 2003b (à paraître). *L'allée couverte de « Wéris II » : bilan des connaissances avant les fouilles récentes*, in M. Toussaint (dir.), *Le champ mégalithique de Wéris. Fouilles de 1979 à 2001. Volume 1. Contexte archéologique et géologique*, Namur, Division du Patrimoine (Études et Documents, Série Archéologie, 9).
- TOUSSAINT M., 2003c (à paraître). *Sépultures collectives monumentales et menhirs de Wallonie et des régions voisines*, in M. Toussaint (dir.), *Le champ mégalithique de Wéris. Fouilles de 1979 à 2001. Volume 1. Contexte archéologique et géologique*, Namur, Division du Patrimoine (Études et Documents, Série Archéologie, 9).
- TOUSSAINT M., FRÉBUTTE Chr., HUBERT Fr. & MASY Ph., 1998. « Fouille au menhir de Heyd (Durbuy) », *Notae Praehistoricae*, 18 : 157–165.
- TOUSSAINT M. & HUBERT Fr., 1998. *Morville, un nouveau menhir au champ mégalithique de Wéris, Durbuy (province de Luxembourg)*, Namur, Division du Patrimoine (Études et Documents, Série Archéologie, 5) : 79–87.
- TOUSSAINT M. & JADIN Iv., 1996. « Fouilles 1995–1996 au monument mégalithique de Lamsoul à Jemelle (Rochefort, Province de Namur) », *Notae Praehistoricae*, 16 : 183–195.
- VALOTTEAU Fr., 2002. « La pierre dressée du “Béisenerbiert” à Reckange-lès-Mersch : premier menhir attesté au Grand-Duché de Luxembourg », *Archæologia Mosellana*, 4 : 19–35.
- VAN BASTELAER D.-A., 1885. « Les trois Zeupires, pierres levées ou menhirs, à Gozée, près de Thuin », *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, XLI : 367–382, 2 pl.
- (VAN BASTELAER D.-A.), 1888. « Communication de M. Van Bastelaer. Trois menhirs », *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, VI, 1887–1888 : 80–104, 2 pl.
- VAN BASTELAER D.-A., 1891. « Mémoire présenté à M. le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts et à la Commission des Monuments », *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de l'Arrondissement judiciaire de Charleroi*, XVII : 319–324.

**Liste des documents utilisés issus du fonds d'archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles**

1. Lettre manuscrite recto verso (fig. 9) avec deux copies du mémoire relatif au Zeupire de Gozée ; datée du 4 février 1887 ; signée par D.-A. Van Bastelaer ; adressée au ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, Administration des Lettres, Sciences et des Beaux-Arts.
2. Lettre manuscrite d'une page avec deux annexes dont le document 2 et une copie du mémoire réalisé par D.-A. Van Bastelaer sur le Zeupire de Gozée ; datée du 18 mars 1887 ; signée pour le ministre par le directeur général du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, Administration des Lettres, Sciences et des Beaux-Arts ; adressée à F. Wellens, président, et aux membres de la Commission royale des Monuments.
3. Brouillon manuscrit d'une lettre d'une page avec deux annexes ; datée du 9 avril 1887 ; signée par F. Wellens, président, et par le secrétaire adjoint de la Commission royale

- des Monuments; adressée au duc d'Ursel, gouverneur de la province de Hainaut.
4. Lettre manuscrite recto verso avec une feuille de plans (fig. 10) et un devis; datée du 20 août 1887; signée par C. Vincent; adressée à F. Wellens, président de la Commission royale des Monuments.
  5. Lettre manuscrite de deux pages avec un dessin à l'encre en marge (fig. 11); datée du 9 juin 1887; signée par le vice-président et le secrétaire du Comité provincial des Monuments; adressée au duc d'Ursel, gouverneur de la province de Hainaut.
  6. Lettre manuscrite d'une page avec trois annexes qui se compose du document 5 et de deux autres non retrouvés; datée du 30 juin 1887; signée par le duc d'Ursel, gouverneur de la province de Hainaut; adressée à la Commission royale des Monuments.
  7. Lettre manuscrite d'une page; datée du 25 juillet 1887; signée pour le ministre par le directeur général du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, Administration des Lettres, Sciences et des Beaux-Arts; adressée à F. Wellens, président, et aux membres de la Commission royale des Monuments.
  8. Brouillon manuscrit d'une lettre d'une page; datée du 6 août 1887; signée par F. Wellens, président, et par le secrétaire adjoint de la Commission royale des Monuments; adressée à C. Vincent.
  9. Brouillon manuscrit d'une lettre d'une page avec trois annexes dont un plan; datée du 29 octobre 1887; signée par F. Wellens, président, et par le secrétaire adjoint de la Commission royale des Monuments; adressée au ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, Administration des Lettres, Sciences et des Beaux-Arts.
  10. Rapport non retrouvé, préalablement annexé au document 11 et résumé dans l'inventaire des pièces concernant le monolithe de Gozée; antérieur au 23 octobre 1891; signé par le Comité provincial des Monuments; adressé au ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, Administration des Lettres, Sciences et des Beaux-Arts.
  11. Lettre manuscrite d'une page avec en annexe le document 10, non retrouvé, et un croquis à l'encre indiquant approximativement le profil du terrain depuis la chaussée de Charleroi à Beaumont jusqu'au menhir (fig. 12); datée du 23 octobre 1891; signée pour le ministre par le directeur général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, Administration des Lettres, Sciences et des Beaux-Arts; adressée à la Commission royale des Monuments.
  12. Brouillon manuscrit d'une lettre d'une page avec deux annexes; datée du 28 décembre 1891; signée par F. Wellens, président, et A. Massaux, secrétaire, de la Commission royale des Monuments; adressée au ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, Administration des Lettres, Sciences et des Beaux-Arts.
  13. Lettre non retrouvée, préalablement annexée au document 14 et résumée dans l'inventaire des pièces concernant le monolithe de Gozée; antérieure au 30 mars 1892; signée par le Comité provincial des Monuments; adressée au ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, Administration des Lettres, Sciences et des Beaux-Arts.
  14. Lettre manuscrite d'une page avec comme annexe le document 13 non retrouvé; datée du 30 mars 1892; signée par le ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, Administration des Lettres, Sciences et des Beaux-Arts; adressée à la Commission royale des Monuments.
  15. Brouillon manuscrit d'une lettre d'une page; datée du 7 mai 1892; signée par F. Wellens, président, et A. Massaux, secrétaire, de la Commission royale des Monuments; adressée à D.-A. Van Bastelaer.
  16. Lettre manuscrite recto verso avec deux annexes (une lettre et un devis de l'entrepreneur P.-J. Durieux-Baileux); datée du 6 juillet 1892; signée par D.-A. Van Bastelaer; adressée aux membres de la Commission royale des Monuments.
  17. Lettre manuscrite recto verso; datée du 28 septembre 1892; signée par D.-A. Van Bastelaer; adressée à un chanoine (probablement E. Reusens), membre de la Commission royale des Monuments.
  18. Lettre manuscrite recto verso; datée du 30 septembre 1892; signée par D.-A. Van Bastelaer; adressée à un chanoine (probablement E. Reusens), membre de la Commission royale des Monuments.

19. Lettre manuscrite d'une page; datée du 17 novembre 1892; signée pour le ministre par le secrétaire général du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, Administration des Lettres, Sciences et des Beaux-Arts; adressée à la Commission royale des Monuments.
20. Lettre dactylographiée d'une page; datée du 28 août 1895; signée par le ministre de Bruyn responsable de l'Agriculture, des Travaux publics et des Beaux-Arts; adressée à la Commission royale des Monuments.
21. Brouillon manuscrit d'une lettre recto verso avec une annexe; datée du 26 octobre 1895; signée par F. Wellens, président, et A. Massaux, secrétaire, de la Commission royale des Monuments; adressée au ministre de Bruyn responsable de l'Agriculture, des Travaux publics et des Beaux-Arts.
22. Lettre dactylographiée d'une page; datée du 28 avril 1939; signée par M. Levert, membre du Comité des Sites de la province de Hainaut; adressée au baron Carton de Wiart, président de la Commission royale des Monuments et des Sites.
23. Brouillon d'une lettre manuscrite d'une page avec trois annexes dont un plan; datée du 1<sup>er</sup> juillet 1939; signée par le baron Carton de Wiart, président, et J. Houbar, secrétaire, de la Commission royale des Monuments et des Sites; adressée au gouverneur de la province de Hainaut.

## Adresses des auteurs :

Christian FRÉBUTTE et Michel TOUSSAINT  
Direction de l'Archéologie, MRW  
Rue des Brigades-d'Irlande, 1  
B-5100 Namur

E-mail : C.Frebutte@mrw.wallonie.be  
M.Toussaint@mrw.wallonie.be

Stéphane PIRSON  
AWEM, Service de l'Archéologie  
Avenue des Tilleuls, 62  
B-4000 Liège

E-mail : stephane.pirson@advavlvias.be